TRES SINGVLIER TRAITE

DE LA GENERALE ET PARTICVLIERE PRESERuation, & de la vraye & aſſeurée curation de la Peſte.

PAR

NOBLE ANTOINE DAVIN
Conſeiller & Medecin ordinaire du Roy.





A GRENOBLE,
Chez RICHARD COCSON.
M. DC. XXIX.
Auec priuilege du Roy.



A TRES ILLVSTRE, tres haut & tres puiſſant Seigneur, Meſſire François de Bonne, de Crequy, d'Agoult, de Veſc, de Montlor & de Montauban, Conte de Sault, Baron de Lauris & de Sainct André, Lieutenant general pour le Roy en Dauphiné.

MONSEIGNEVR.

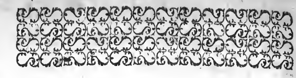
Ayant eu cet honneur de vous cognoiſtre & ſeruir tousjours, des l'inſtant que la chaſte Lucine vous fit voir la clarté du jour, jay creu eſtre de mon deuoir (pour arrhe de la

continuation de mes vœux à voſtre ſeruice) de faire voir la clarté (ſous vos auſpices) à ce mien petit traité de Peſte, par lequel j'enſeigne les moyens d'empeſcher que ſon venin, meurtrier des eſprits & du cœur, ne gliſſe traitreuſement dans ce lieu qui au GRE des gens de bien porte le nom de NOBLE; & s'il aduient (que Dieu ne veuille) quelle y prenne quelque pied, pour valeureuſement la combatre, abbatre, & defaire par toutes ſortes de tres bons & tres approuuez antidotes. Acceptez le donc s'il vous plait, MONSEIGNEVR, & donnez luy vn petit coin en l'aſyle de voſtre amitié, laquelle ſeule clorra la bouche à tous ces Momes enuieux: Ie me promets Mõſeigneur, que

l'ayant leu, ou fait lire, vous le jugerez digne d'eſtre reçeu, leu & creu, puis qu'il ne contient rien qui ne ſoit tres vtile, voire neceſſaire (en ce dangereux temps) au public & à chacun en particulier de quelque qualité, qu'il ſoit. Car c'eſt pour tous, que j'ay prins cette peine, le fruict de laquelle eſtant recognu, les obligera à vous ſçauoir bon gré d'auoir fauoriſé cette bonne œuure, & à prier Dieu pour l'autheur : viuant en cette aſſeurance, je demeureray juſques au tombeau.

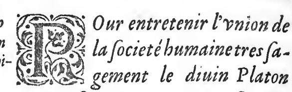
MONSEIGNEVR.

Voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſeruiteur,
DAVIN.



AV LECTEVR.

Plato epist. non ad Architan.



Our entretenir l'vnion de la societé humaine tres sagement le diuin Platon nous enseigne, que nous ne sommes pas nais seulement pour nous, mais que nos parens, nostre patrie & nos amis, s'en attribuent chacun vne partie. En suite de cette saine doctrine, j'ay estimé estre de mon deuoir de satisfaire aux vns & aux autres, par ce mien traité de la preseruation & curation de la Peste, contre laquelle, absent, j'ay conbatu par conseils: mais par six fois, present, je l'ay attaquée main à main & desfaite, par la plus part des antidotes contenus methodique-

ment audit traité. Telle grace de Dieu me fait croire, qu'il me puniroit si je cachois le talent, qu'il luy à pleu me donner. Ie l'eusse bien peu faire plus ample, par la doctrine & grandes experiences tant des anciens que des modernes bien approuuez Autheurs, y conioignant les miennes; mais je me suis cõtenté d'enseigner par ordre & succinctement la vraye methode, tant de la generale, que particuliere preseruation & curation de la Peste, du bubon & du charbon pestilential, & pour ce faire j'ay exactement choisi les plus esprouuez antidotes des plus approunez autheurs, desquels les aucuns ont esté mes maistres, & ay joinct ceux la desquels j'ay remarqué maintesfois les plus asseurez succez. Ie prie le lecteur de prendre en bonne part ce mien petit

mais tres vtile. labeur, & s'il en retire du profit & contentement (cõme j'espere, qu'il fera) qu'il m'en sçache gré & prie Dieu pour moy. Ie ne me suis pas proposé de plaire aux curieux, ausquels j'aurois peu faire cognoistre (si je me fusse voulu faire valoir) que Dieu a tellement beni mes estudes, que j'aurois eu assez, dequoy les contenter. Ie me contente de l'adueu des sages & sçauans. Ainsi je laisse volontiers, suâ currere quemque viâ. *Et dis auec le Poëte que*

Se solum doctum, se iudicat esse peritum
Et quòd sit sapiens, desipit ipse magis.

parlant d'vn certain Mome. Le profit du public m'est vn fort bon apuy, & me fait hardiment crier, abeant proletarij scriptores, quia κουφότεραι ἀπειράτων φρένες.

Παθήματα, μαθήματα.

L'AVTHEVR.

QVi de la peste veut se preseruer du fleau,
Qu'il pratique, ce qu'est en ce traité nouueau:
Qui veut pour vn chacun trouuer vn prompt secours
Contre la peste, icy doit auoir son recours.
Qui sent l'auantcoureur de ce mal furieux,
L'antidote cercher icy soit curieux,
Y trouuera moyen de sa santé defendre,
Sans qu'il faille d'ailleurs autre secours attendre.
Croy ce conseil ami, ie suis à ton seruice;
Mais nettoye deuant de ton ame le vice.
Car l'honneur que les vicieux
font aux Dieux,
Aux Dieux volontiers n'agrée.

Du Bellay *en la cõplainte de Dido à Ænée.*

LE SIEVR DES LITTES.

NE tarde plus, docte Dauin,
Mettant à ton silence fin,
Nous faire voir les rares cures
De la peste: ce tien traité
Est de chacun si souhaité
Qu'on le demande à toutes heures.
Dautant que ia de longue main
Ce venin de peste inhumain
Saisit, frappe, rue par terre,
Grands & petits en maintes parts
Et nous contraint de viure espars
Pour fujr sa mortelle guerre.

QVis nouus exanimes animãs Epidaurius artus
Exurgit? stygios tollat vt arte deos?
Nescio: ni superâ forsan descenderit arce,vt
Antidotis patrum soluere iura neget
Cresce, salutares quoniam timet Aeacus artes
Viue diu: Vmbrosæ vt corruat vrna domus.

Andreas Daudibertus
Medicinæ doctor.

PEstifugis clarent tua scripta, Dauine, medelis,
Quæ merito posthac nomen ad astra ferent:
Nam patriæ afflictæ tam recte consulis, vt non
Dira lues pestis sit nocitura diu.

Aluisius Medicus.

AD DOMINVM DAVINVM MEDICINÆ DOCTOREM celeberrimum.

ALcides rediit, fugiant citò monstra, Dauinus
Contundit dira dira venena luis.
Vrbis & orbis honos, onus hoc Atlanta fatigans
Det Deus, inuictâ & perpete mente feras.

P. Monsenglarius Diuionensis.
Φιλίατρος.

TRES SINGVLIER traité de la generale & particuliere preseruation, & de la vraye & asseurée curation de la Peste.

L'Experience nous fait voir tous les jours la bonté du remarquable conseil, que le Diuin Platon donne à chacun en la personne d'vn homme Sage, disant, quil faut que l'homme sage se prenne garde de rien faire, dont il soit contraint de se repentir. Et à dire vray, c'est estre sage, que de ne voir pas seulement ce, que maintenant se presente deuant ses pieds, mais de preuoir de loin

Plato in Charmide

Terentius in Adelphis.

les choſes à venir. Il ne faut pas attendre le coup, comme font les mal aduiſez, & le faut preuoir pour l'euiter. Car les lamentations des hommes ſont trop tardiues & du tout blaſmables, leſquelles ſont occupées à faire dueil des choſes, qui ſont aduenues par leur faute & pareſſe. C'eſt vne leçon, que maintenant il nous conuient pratiquer, puis que juſques à preſent, plus par la ſinguliere faueur de Dieu, que par la pouruoyance humaine, nous auons eſté exempts de la peſte, qui tourmente & ruine nos voiſins, & nous menace de bien pres. Noſtre maiſon n'eſt gueres ſeure, quand celle du voiſin ſe brule. Tout cela nous doit faire ouurir les yeux du corps & de l'entende-

Heſiod. operum &c. lib. 1.

Portius Latro in Catilinâ apud Salluſtium.

ment pour pouruoir en toute diligence à tout ce qu'eſt neceſſaire pour empeſcher, que le mal, qui nous a menacé, ne nous vienne frapper. Mais toute cette pouruoyance ſeruiroit de fort peu, ou pluſtoſt de rien, ſi Dieu n'y eſtendoit ſa benediction: pour laquelle obtenir il faut auoir recours à luy, afin qu'il retire le fleau, qu'il nous enuoye pour nos pechez. Ce que nous n'obtiendrons jamais, ſi nous n'amendons noſtre vie, contaminée par toutes ſortes de preuarications. Et apres nous deuons eſperer, qu'il benira les moyens ſubalternes & humains, qu'il a enſeignez pour garentir & preſeruer les hommes de l'effroyable peſte: contre laquelle la methode preſeruatiue à bon

droit tient le premier rang, comme nous monſtre Demades, laquelle je diuiſe en generale & particuliere.

Demades en Stabœe

Liure premier.

Chap. I.

Plato.

La generale preſeruation appartient au Magiſtrat, la charge duquel eſt de pouruoir, que le public ne reçoiue aucun dommage : & au conſeil de ſanté, qu'il eſtablira, (puis que le ſalut du peuple eſt la ſupreme loy) de ne commettre que des perſonnes capables pour auoir l'œil ſur la police de la ville, le deuoir deſquelles ſera,

De procurer que les places publiques, rües, rüettes & autres lieux reculez ſoyent ordinairement maintenus nets, & que leurs immondices ſoyent jettées en la riuiere, portées bien loin de la ville, ce que chacun particulier nettoyant ſa maiſon de hors & dedans doit auſſi faire, comme auſſi les locataires des boutiques.

De defendre, que ny de jour, ny de nuict aucunes ordures ſoyent jettees par les feneſtres en la rüe.

D'ordonner que les bouchers facent leur tuerie hors de la ville, pres de la riuiere, à l'eſcart (s'il ſe peut) & puis de venir faire leur debitement en leurs boutiques, ou autre lieu deſcouuert bien aeré.

De ne permettre point que les pauures aillent mandier par les portes : ains soyent contenus dans les hospitaux, soit dedans, soit de hors la ville (ce qui seroit bien meilleur) en leur assistant neantmoins tant qu'on pourra : & les employant à ce, à quoy chacun se trouuera propre, & leur enjoignant de tenir lesdits hospitaux bien nets.

De ne donner point d'entrée aux pauures,qui sont estrangers.

De faire, que ceux qui ont accoustumé de faire d'aumosnes publiques à leurs portes, donnent ordre de les faire porter aux hospitaux.

De faire prendre garde, que aucuns pauures venans de dehors, & portant bois, fagots,ou buschilles sur la teste ou sur le

dos,

dos , n'entrent dans la ville, que premierement n'ayent declaré, où ils ont esté, & d'où ils viennent, & à leur sortie n'ayent declaré, au portier où ils vont.

De faire faire estroite defense aux desbauchez & autres qui ont famille , de frequenter les cabarets & berlands.

De ne laisser entrer dãs la ville aucuns colporteurs, ou autres petits merciers incognus, s'ils n'ont leur bullette contremarquée du signet & du seel du Notaire ou Curé du lieu, d'où ils viennent : & si ils viennent de quelque ville, & n'en apportent bonne attestation leur refuser l'entrée.

De faire faire grande garde aux portes de la ville, à fin de garder qu'aucun venãs d'vn lieu

infect ou suspect n'y entre.

De ne laisser approcher de la porte aucun estranger qui arriue, que sa bullette n'aye esté par luy mise au bout d'vn baston fendu,& puis(auant que la prendre) perfumée à la fumée du bois, ou graine de geneure, ou à la vapeur du vinaigre jetté sur vne pale ardente de feu, & apres examinée.

De faire chasser les chiens, & les chats, ou commander que les maistres les empeschent de sortir du logis.

Ordonner, qu'à chaque rue y aye des dixeniers,qui veillent sur leur dixaine, à fin d'estre aduertis, des aussi tost, qu'il y aura quelque malade, pour le rapporter au Capitaine du quartier, lequel en donnera aduis incon-

tinent au conseil de santé.

D'aduertir les Medecins & Chirurgiens de n'entreprendre de penser aucun malade, que premierement il n'ait esté visité à l'entrée de son logis (si faire ce peut) ou l'ayent fait visiter par quelqu'vn des domestiques, pour rapporter au vray (apres auoir presté serment) ce qu'il aura trouué d'extraordinaire sur le corps du malade, & declaré dequoy il se plaint.

De faire deffendre aux Apotiquaires, & droguistes de bailler aucuns huiles, liniments, vnguents, emplastres, cataplasmes, & autres drogues propres aux tumeurs, vlceres & autres maladies externes, sans le sceu ou ordonnance d'vn Medecin ou Chirurgien cognu.

De ne permettre point aux Charlatãs, & autres vẽdeurs de drogues,incognus d'entrer dans la ville,pour les eſtaler & vẽdre.

De commander, que le proprietaire de la maiſon,où ſe trouuera vn malade, aye à le reueler au dixenier, & de meſmes en face le locataire.

De ſçauoir dudit Conſeil, s'il jugeroit eſtre plus expedient, de faire tenir les marchez hors de la ville.

De commander aux corbeaux, de faire bien profondes les foſſes des morts, & prier que le moins de gens qu'on pourra, accompagnent les corps.

De prier Meſſieurs de la Cour d'intermettre les audiences,tant ſouueraines que ſubalternes.

De faire trouuer bon que les

proceſſions, ſermons,& preches ceſſent, ou bien qu'on les face en places ſpacieuſes, & deſcouuertes, & qu'on ſi tienne eſcartez les vns des autres.

De defendre au peuple de s'aſſembler, pour voir faire les executions publiques de juſtice.

De prohiber de porter vendre par ville aucunes hardes,

D'interdire les dances, & les grandes aſſemblées aux baptiſers, nopces, fiançailles, eſcholes, Colleges, encore plus aux jeux.

De ne ſouffrir dans la ville aucuns inutiles & vagabonds.

De ſe prendre garde des habitans des granges d'icy.

De bien conſiderer, s'il ne ſeroit point expedient de ne laiſſer entrer aucun poiſſon.

De ſe prendre garde des moulins, des fours & des boucheries.

De ne laiſſer entrer, vendre, ny debiter dans la ville aucun poiſſon ſalé, comme ſont harencs, moluë, merlus, ſardines, anchoyes, anguilles & ſemblables: & le moins qu'on pourra, qu'on permette les carpes & oiſeaux de riuiere.

D'admonneſter les artiſans, de tenir le moins qu'ils pourront de ſeruiteurs, & que les boutiquiers n'ouurent point au matin leurs boutiques, qu'ils nayent premieremẽt bien viſité les ſerrures des portes, & de leurs bancs: & s'ils y recognoiſſent quelque graiſſe, ou autre ordure extraordinaire, qu'ils la nettoyent & cõſumẽt auec le feu.

D'ordonner des patouilles de nuict, mais qu'elles soyent faites par gens de bien.

D'ordonner grands feux estre faits, auec de bois de chesne, de fraisne, de fau, de pin, de cypres, de geneure, ou d'vn ou plusieurs d'iceux. (Et dans lesdits feux on pourra jetter d'herbes odoriferantes) pour estre faits és places publiques, aux ruës, aux carrefours, à l'entree de la nuict, & aux maisons particulieres aussi en mesme temps, à quoy les canonnades, mousquetades, fusées & autres feux de poudre au matin & à l'entree de la nuict seruent infiniment à purifier l'air.

CHAP. II.

AVssi tost, qu'on aura bien aueré, que quelqu'vn est atteint ou mort de peste en vne maison, on le doit sortir & faire porter hors de la ville(mais faut qne ce soit de nuict) à l'isle, ou autre lieu destiné pour les pestiferez, & là enterrer fort profondement le mort,au cemetiere là ordonné; & conduire le malade en vne chambre là, pour y estre secouru selon sa qualité, tant d'alimens & antidotes, que d'vn bon & docte Chirurgien, Et seroit bien necessaire, que l'on pourueut d'vn personnage pour en ce lieu auoir soin de l'ame des malades.

Les

Les domeſtiques & autres qui auront aſſiſté ledit malade ſeront mis à part en vn autre lieu (ſi ainſi le deſirent) à la charge que quelqu'vn d'eux demeure pres dudit malade pour le ſecourir ſoigneuſement.

Ceux qui ne ſeront que ſuſpects, ſeront enclos dans leurs logis, & leur ſera eſtroitement prohibé d'en ſortir, juſques à ce que le Conſeil l'aye autrement ordonné : neantmoins on leur fournira, dequoy ſe ſecourir, voire meſmes on leur fera tenir de bois & grains de geneure & d'herbes odori ferantes s'il s'en trouue, pour perfumer leur habitation. Et ſi ſe ſont gens de qualité, on leur adminiſtrera, de l'encens, du ſtorax, du benzoin, ou de paſtilles à meſmes fins, au

moins vne fois le jour, & on ne lairra pas de tous les jours s'enquerir de l'estat de leur santé.

CHAP. III.

AVssi tost qu'on aura sorti le mort & le malade & les meubles infects (hors mis ceux de bois, & de cuisine) on fera exactement nettoyer ladite maison ou habitation, comme s'ensuit. Premierement on la baliera par deux fois, & on ostera toutes les toilles d'araignes, & tout ce qui sera de sale par les meurailles & planchers, & on ne lairra dans ladite habitation aucun trou, qui ne soit bien nettoyé.

Quand aux meubles de bois qu'on y aura laissé, on se con-

duira ainsi, c'est qu'on debastira les licts, chalicts & couchettes, apres on desmontera les tables & buffets, ou dressoirs & cabinets, mais non pas les bancs, les chaires; les scabeaux ni placets, on lauera tout cela & frottera fort par deux jours de suite, & la vaisselle de cuisine, auec vne telle lessiue.

Prenez bonne quantité de cendres de chesne, de fau, de pin, de geneure, & de sarment, melles y vne liure de chaux, & vn quarteron de sel, & auec eau de riuiere, faites vne forte lessiue, y adioustant deux pots de bon vin blanc ou clairet, ou vn pot de vinaigre. Et de ceste lessiue chaude, lauerez lesdits meubles pendant le jour, mais la nuict estant venue, vous perfu-

merez ladite habitation, depuis les dix heures de nuict, jusques à quatre heures du matin, par trois nuicts de suite, auec tel perfum.

Prenez quantité suffisante du meilleur & plus odoriferãt foin, que treuuerez, arrosez le vn peu auec de bon vin ou vinaigre & meslez aussi parmi ledit foin (s'il s'en trouue) d'absynthe, d'hyssope, de majoraine, & autres herbes odoriferantes, vne poignée de chacune, mais faut qu'elles soyent seches: adjoustez y aussi vn quarteron de soulphre deux onces d'encens & autant de poudre à canon, & mettez tout cela ensemble dans vn ou plusieurs chauderons, ou pœsles, puis mettez y le feu, en tel lieu de la chambre, que la fumée se puisse estendre par tout: mais

faut premierement auoir bien clos les portes & fenestres. Ledit perfum seruira pour trois nuicts.

Le perfum pour le quatriesme iour sera tel. Prenez poix raisine vne liure, graine de geneure demi liure, myrrhe & encens de chacun vne once, de storax & benzoin de chacun demi once, de tout cela on en fera de poudre grossiere : de laquelle de temps en temps on mettra vn petit dans vn poilon, ou paesle à frire pleine de braise, & on la portera par tous les coings de la chambre. Tous lesdits perfums acheuez, on pourra de iour, quand sera beau temps, ouurir toutes les fenestres, pourueu que le vent Austrin ne tire, & qu'il n'y aye point d'infection au voi-

ſinage,& lors on pourra en toute ſeurté frequenter ladite habitation, y faiſant tousjours bon feu.

Ledit perfum dernier ſeruira (quand ſera beſoin) à perfumer les boutiques, où ſera la marchandiſe, qu'on ſoupçonnera.

Le premier ſuſdit perfum pourra ſeruir, pour perfumer le logis des pauures, & la leſſiue commune ſuffira pour nettoyer leurs meubles.

Quand aux meubles, qu'on aura ſortis de la maiſon infecte. pour faire quarantaine, on les nettoyera comme s'enſuit.

C'eſt qu'on lairra tremper l'eſpace de deux jours le linge en eau de riuiere au autre coulante, & claire ; puis l'ayant tiré on le tordra fort, puis on le leſſiuera auec pareille leſſiue, que j'ay cy

deuant descrit, en ayant neantmoins osté la chaux, & y adjoustant demi liure de sel grossierement pilé, puis on le lauera & fera secher par deux diuers jours & apres on le persumera comme dessus, puis on le serrera.

Les couuertures & garnitures de licts, les tapis, tapisseries, les chaires, formes & placets de tapisserie & broderie de couleur, seront exposées en l'air (quand il fera beau temqs) deux ou trois jours de suite, puis seront perfumées vn ou deux jours d'vn tel perfum.

Prenez demi liure de graine de geneure, de mastic, d'encens, de myrrhe, & d'iris de Florence de chacun vn quarteron, de storax & benzoin de chacun vne once, tormentille & zedoaria de

chacun demi once, quatre ou cinq poignées de roſes : faites de tout cela vne poudre groſſiere, de laquelle miſe ſur de la braiſe, perfumerez tout ce que deſſus, & ledit perfum ſeruira auſſi pour perfumer les veſtemens de ceux, qui ſont leur quarantaine.

Le perfum auec la graine de geneure, & des herbes odoriferantes, ſera pour les pauures.

Chap. IV.

Pour les riches.

LEs riches qui feront quarantaine, prendront de l'antidote ſuiuant, qui eſt tres appreuué. ℞ rad. ſcordij, angelicæ, ſucciſæ, gen

gentianæ,& vtriusque aristolochiæ ana ℥ ß rad. Zedoariæ,tormentillæ & cinnamomi ana ʒiij. corticia citrij; semiņs acetosæ, coriandri præparat. & cardui benedicti ana ʒ ij.rasuræ cornu cerui & eboris ana ʒ j. margarita præparat. ℈ j. caphuræ ℈ ß. cum conseruâ rosarum & syrup. de limonibus. fiat. opiata. De laquelle ils prendront la grosseur d'vne chastagne au matin, trois heures auant rien manger, & boiront tout aussi tost apres deux pleins cuilliers d'eau de scorzionera, ou de bon vin; en hyuer: mais en esté d'eau rosé ou d'aigrette. Et sur jour hors du repas, ils tiendront souuent en la bouche vn peu d'escorce de citron, ou d'orange seche, ou de canelle, ou de cloux de gi-

rosle, & changeront souuent d'habits, sur tout de chemises en les perfumant, cõme dit est; Et se laueront souuẽt les mains, & par fois le visage auec d'eau rose & d'aigrette meslée auec vn peu de bon vinaigre en esté: mais en hyuer, l'eau d'ange, de fleurs d'orãge, & imperiale sont meilleures. Ceux qui sont sujets aux catarrhes vseront à mesmes fins d'oxycrat tiede en esté, & en hyuer se seruiront de l'eau de vie, moderée auec vn peu d'eau rose: & tousjours viuront de regle; & reclameront la misericorde de Dieu, à fin qu'il les preserue de ce mal si cruel.

Homer. Iliad. α

Et pource que tous ne sont pas de mesme temperature, & de mesmes idiosyncrases, & occultez proprietez, lesquelles sont

souuent, que l'alexipharmaque qui a sauué la vie à l'vn, ne produit pas le mesme effect à l'autre, ains luy nuit grandement, ainsi que Thucydide la tres doctement descrit, il est necessaire d'auoir plusieurs & diuers antidotes, pour les pouuoir changer selon les occurrences. L'experience a fait cognoistre, qu'il ne se faut pas totalement fier à vne seule sorte de remedes ce que les plus doctes & experimentez Medecins & Chirurgiens ont fort bien obserué, & nous en ont donné aduis. En suite de cela j'en ay preparé de plusieurs sortes, selon que les autheurs & moy auons recognu leur bon succez, ainsi.

Thucyd. lib. 2. de la guerre des Athe. & Pelop.
Lucret. 6.
Corn. Cel. lib. 3. ca. 1.
Hip. l. de locis in homine
Galen. lib. 5. c. 9. de sanitate tuendâ.

Les suiuants seront pour les riches.

℞. boli armeni veri, dictami Cretensis, rad. angelicæ, & corticis citrij ana ℥ ß. rad. scordij, succisæ, petasites & santali citrini ana ʒ iij. confectionis alkermes, & seminis oxalidis ana ʒ j. croci & caphuræ ana ℈ ß conseruæ rosarũ ℔ ß cum syrupo de agrestia, fiat opiata: de laquelle ils prendront la grosseur d'vne noix au matin à jeun, beuuant tout aussi tost deux pleins cuilliers d'eau d'aigrette.

L'autre sera tel. ℞. pulueris diamusci dulcis & diamargaritonis frigidi ana ʒ iij, mithridati & confectionis de hyacintho ana ʒ ij. pulueris radicis angelicæ & vtriusque coralli præparati ana ʒ. j, croci ℈ ß. cum conseruæ buglosf. rosarum & scorzoneræ: ℥ iij. misce: fiat opia-

ra. De laquelle ils prendront la quantité susdite ou toute seule ou destrempee en du boüillon,ou en de vin en hyuer, en eau de scabieuse en esté.

Pour les poures.

LEs poures prendront tous les matins, auant que rien manger, le poids d'vn escu de la poudre de gentiane, ou de scordium, ou vn morceau de citron, ou vn morceau de rue, qui aye trempé toute la nuict au vinaigre, ou vnedouzaine de grains de geneure, qui ayent trempé au vinaigre,ou les garnes d'vne vieille noix trempées en bon vin en hyuer: & en bon vinaigre en esté.

Liure ſecond.

CHAP. I.

Deuter.2. Leuit.26. Ezech.56, 2.Samu. 24. 1.Roys 8. Thucidid au lieu cy deſſus.

NOus auons cy deuant deduit, ce qui concerne la methode preſeruatiue generale, cy apres nous deduirons la particuliere, mais auant que d'y entrer nous dirons auec les ſainctes pancartes, que la peſte eſt vn des fleaux, par leſquels Dieu chaſtie les pechez des hommes, apres auoir long temps attendu leur reſipiſcence, & recognoiſſant leur continuation au mal il les punit tant plus rigoureuſement, que ſa patience a eſté longue. Pour preuenir donques cette punition, il conuient

Valer. Maximus

imiter (mais à la façon Chre- *Titus Liuius dec. 1. lib. 3.*
ſtienne) les Romains, leſquels
en leur grande peſte, dont ils
auoient eſté menacez auparauant, firent tout leur poſſible,
pour appaiſer leurs Dieux courroucez, & de ſe les rendre amis
par toutes ſortes de vœux, & de
ceremonies en tel cas vſitées, ce
qui n'empeſchant point le mal
de continuer à deſtruire la ville,
occaſionna le Senat de s'aſſembler, lequel ſe voyant deſtitué
de tout ſecours humain, conuoqua le peuple & commanda
qne tous hommes, femmes, &
enfans auec eux allaſſent ſupplier & inſtamment demander
la paix à Dieu, lequel par ce fleau
les chaſtioit, comme Homere
l'a ſceu tres-bien deſcrire & enſeigner.

CHAP. II.

NOus auons ja senti la guerre, & la famine sa suiuante nous a de bien pres talonné, lesquelles sont les auantcoureuses de la peste. Car en la guerre les soldats, enfans de differentes meres & païs, assemblez, insolens & indiscrets mangent & consument les viures, desquels les poures paysans deuoyent sustenter soy & sa famille, lesquels depuis sont contraints, pour ne mourir de faim, de se nonrrir d'aliments tels quels, soit bons, soit mauuais & corrompus, à heure, hors heure, & mal apprestez : ce que ces poures gens ne peuuent voir,

encores moins souffrir, sans vn extreme contrecœur, estans reduits quasi au desespoir, & bien souuẽt ont des coups de baston pour toute recompense des viures, qu'ils leur prennent.

Les soldats d'autre part allans leur chemin en gros auec l'armée, ne trouuent pas tousjours dequoy mãger ches les paysans, & souuent aux estappes la munition manque, & par fois mesmes leur est retenuë par leurs capitaines, qui la conuertissent en argent à leur particulier profit: Et s'il y a de pain de munition, ou il est mal cuit, ou est de mauuais bled, ou mesme on y mesle de meschãte graine, voire du plastre. Telle est la meschanceté de ceux qui fournissent les estappes, ce qui contraint les

ſoldats, pour ne mourir de faim, manger auſſi dechairs de toutes ſortes, & le plus ſouuent mal cuites : Et de ce malheur aduient, que tant les payſans, que leſdits ſoldats, font vn grand amas d'humeur corrompues & putrides, leſquelles iettent des vapeurs de pareille qualité, ſoit par la bouche & le nez, ſoit par les pores du corps : ſoit par les excremens qui ſortent d'embas, leſquels apres infectent l'air des lieux par leſquels les ſoldats & armée paſſent. Adiouſtons à ce que deſſus, que ſoit qu'il face beau temps, ou qu'il pleuue, ou neige, ou gele, ou autrement face froid, arriuez qu'ils ſoyent au logis, ſouuent ils ne trouuent rien pour s'accommoder, & refaire de l'injure du temps, & du

mauuais chemin. Vient il vne alarme, il faut ſortir en campagne, en ce piteux eſtat : ou bien il faut entrer en garde, ſi l'ennemi ſe trouue pres. D'abondant eſtans en vn ſiege en corps d'armée, il arriue ſouuent, que la poſte, ou caſtrametation du camp n'eſt pas bonne, ou la diſpoſition du temps n'eſt pas fauorable tousjours. En outre les ordures des viuants & la puanteur des corps morts non enterrez, ou mal couuerts de terre,& la puanteur des beſtes ſoit mortes de maladies,ſoit viues,& autres telles immondices qu'vne armée traine apres ſoy, jettent vne euaporation non ſeulement puãte mais auſſi maligne,à quoy faut encores joindre le ſouffle & l'haleine de tant de gens de di-

uers temperamens,& procedans de perſonnes mal habituees & mal nonrries, leſquelles font vn amas & vn gros, qui infecte l'air, lequel venant à eſtre humé, ou par l'inſpiration du nez & de la bouche, ou par l'inſenſible & occulte inſinuation, par les pores de tout le corps, corrompent premierement les eſprits vitaux, & le cœur, puis les humeurs, & de cette corruption procedent les fieures d'armée, qui ſont malignes & cõtagieuſes ou peſtilentes: ſur tout ſi l'armée ſejourne long temps en vn lieu: Puis de cette occulte & maligne corruption, laquelle a infecté l'air, s'engendre la peſte, laquelle ſelon les degres de ſa malignité, l'aptitude des corps, & la diſpoſition de la matiere

ou plus ou moins violente, eſt plus ou moins dangereuſe aux vns qu'aux autres. Ce qui corrobore mon opinion ſur ce que deſſus, eſt, qu'on voit ordinairement, que la peſte ſe met aux Villes grandes & fort peuplées: comme au grand Caire, à Conſtantinople, à Paris, à Tholouſe, à Lyon, (à quoy la nature du lieu fait quelque choſe) & y fait des rauages lamentables. Combien qu'il arriue auſſi par fois, que la peſte y eſt portée d'ailleurs, ou par perſonnes infectes, ou par leurs habits, ou par des marchandiſes & denrées infectes, ou meſmes par certains vents, venans de pays lointains: comme on lit de la peſte d'Athenes, laquelle eſtoit portée par les vents, qui venoient d'Æ-

thiopie. Pour à quoy remedier noſtre diuin Hippocrate fit bruler les bois & foreſts, qui eſtoiẽt de ce coſté là : Et Empedocles (choſe qui ſemble abſurde) fit tendre tout à l'entour de la ville d'Agrigente des peaux d'aſnes, pour mettre ladite ville à couuert des vents peſtilentiaux, comme ſont les vents & la conſtitution auſtrine, laquelle a ja regné pres de deux ans en ces quartiers, & a grandement intereſſé toutes ſortes de fruicts, les ayant rendus de mauuais ſuc & nourriture, & par conſequent mal ſaine : Et ſemblables effects de ladite conſtitution auſtrine ont eſté obſeruez par noſtredit Hipocrate en ſes epidemies.

Hipp. l. 1. ſect. 1. ſtatu 1. epid.

Par tout le diſcours ſuſdit on voit, pourquoy on dit *apres la*

guerre la famine, & apres la famine la peste. Et Homere dit, que la guerre & la peste domtent les Achæens. *Homer. Iliad. l. 1.*

Chap. III. *Article I.*

Le plus asseuré antidote preseruatif, quand on se trouue en vn lieu qui commence à estre infecté de la peste, est, de s'en aller tost & loin, & reuenir tard. Car plus on est eslongné des coups, moins est on en danger d'estre frappé, & celuy qui ne va pas à la guerre est asseuré de n'y mourir pas. Mais ceux qui par le deu de leur charge, ou par autre necessité particuliere, sont contraints de demeurer és lieux, où la contagion est, doiuent se

Hipp. l. de aere aquâ locis. l. de natura humana. Valescus de Tarantâ.

munir d'antidotes, & autres moyens tres experimentez, que je descriray cy apres, pour se garentir.

Et comme en la generale preseruation, j'ay requis que la Ville, maisons, & tout le reste fust maintenu net, aussi en la preseruation particuliere, je requiers, que les corps des particuliers soyent tenus nets & repurgez de tous excremens. Et comme le bon mesnager voulant semer son champ en arrache premierement les mauuaises herbes, qui estoufferoient la semence, qu'il y jetteroit, ou consumeroit sa nourriture: ainsi faut il que chacun bon mesnager de sa santé & vie, arrache & jette hors de son corps, toutes les mauuaises humeurs, afin que la

Boetius.

force

force des antidotes ne soit ou esteinte ou rendue de peu d'efficace. Or on ne peut jetter hors du corps les mauuaises humeurs & excremens, que par les purgations, voire frequentes, mais benignes toutesfois en temps de peste, & entre lesdites purgations, les pilules sont les meilleures icy, dautãt qu'elles demeurent plus long temps à operer, que les medicamens liquides, & tant quelles demeurent dans le corps, seruent d'alexipharmaque contre cette infection (non pas que je rejette les medicamens liquides, car tous ne sçauent, ni ne peuuent pas aualer les pilules) & entre tant de sorte de pilules, que nous auons, les pilules Ruffi, que je descriray cy apres, sont

les plus approuuées par les plus doctes, & experimentez, & à bon droit, comme on peut juger par les ingrediens, la recepte desquelles est telle pour la plus approuuée.

℞. Aloes Succotrinæ ℥ j. myrrhæ ℥ ß. croci ʒ ij. pulueris angelicæ & dictami albi ana ℈ ß. cum vino aromatite; fiat massa pilul. ex quâ fingantur pilulæ quinque pro drachmâ, deaurentur. Desquelles faut toutes les semaines prendre vne drachme au matin quatre heures auant rien manger. Elles sont sans garde au beau temps.

Le lendemain pour conforter le ventricule, bonifier les humeurs restantes, & purifier les esprits, il faut prendre l'antidote suiuant.

℞. Conſeruę roſarum, ſcorzoneræ, & vetonicæ coronatæ ana ℥ j. conſeruæ violarum, acetoſæ, borrag. & corticis citrij ſaccharo conditi ana ℥ ß. theriacæ veteris & confect. de hyacinto ana ʒ iij. boli armeni veri & pulueris de gemmis ana ʒ ij. extracti angelicæ & cardui benedicti ana ℥ ß. croci & caphuræ ana ℈ j. ſacchari roſati perlati ℥ iiij. cum pauco ſyrupo de ſcordio: fiat opiata. De laquelle on prendra le lendemain des pilules, la groſſeur d'vne chaſtagne, au matin, quatre heures auant rien manger, & boira tout auſſi toſt apres deux pleins cuilliers de vin, ou autant d'eau de ſcabieuſe. Cette opiate eſt royale.

℞. Aloes cum ſucco roſarũ lotæ ℥ j. myrrhæ & extracti rhabarbari ana ʒ iij. croci ℈ ij. pulueris triaſantali & ſeminis acetoſæ ana ℈ ß. cum ſyrup. de acetoſitate citri, fiat maſſa ex quâ fingantur pilulæ quinque pro drachmâ, deaurentur. Deſquelles on vſera, comme j'ay dit des autres. Leur opiate ſera telle, dônt ils vſeront, comme j'ay dit cy deſſus. ℞. Conſeruæ, violarum, acetoſ. roſarum, & bugloſſæ ana ℥ ij. mithridati ℥ ß. pulueris omnium fragmentorum, & diamargariton. frigid. ana ʒ ij. extracti ſucciſæ & terræ ſigillatæ ana ℥ ß. croci ʒ ß. ſacchari roſati ℥ iij. foliorum auri numero xx. cum pauco ſyrupo de limonibus; fiat opiata.

Pour les phlegmatiques.

♃. Aloes caballiſtic. ℥ j. myrrhæ ℥ ß. extracti agarici ʒ iij. extracti calami aromatici ℈ j. theriacæ antiquæ ℈ j. confect alkermes & croci ana ℈ ß. cum ſyrupo roſato laxat. fiat maſſa, ex quâ fingantur pilulæ quinque inauratæ, deſquelles vſeront comme deſſus, adde extracti colocynthidis ʒ ij.

Pour le lendemain. ♃. Conſeruæ anthos, esbrij & vetonicæ coronariæ ana ℥ iij. extracti carlinæ ℥ j. pulueris roſatæ nouellæ & diamoſci dulcis ana ʒ j. puluer. corticis citra ʒ j. croci & caphuræ ana ℈ ß. cum pauco ſyrupo conſeruat. myrobalan. fiat opiata, de laquelle ils vſeront, la quantité & façon que deſſus.

℞. Puluer. de citro ſolutiui ℥ j. puluer. de ſucco raſat. ℥ ß. guttæ gammæ ʒ ij. puluer gentianæ & dictami ana ʒ j. puluer. ſcabioſ. ʒ ß. ſacchari in aquâ ſcordij diſſoluti q. ſ. miſce. fiat tabellę ſex drachmarum pondere, pour chaque priſe, pour la prendre quatre heures auant rien manger.

Le lendemain prendront à pareille heure le poids d'vne drachme de la poudre ſuiuante deſtrempée en vin, ou en eau de chardon benit.

℞. Baccarum iuniperi ℥ ij. raſuræ cornu cerui ℥ j. puluer. gentianę & ariſtochiæ ana ʒ iij. dictami albi & cinamomi ana ʒ ij. corciʒ ß. ſacchari ℥ iiij. miſce. fiat omnium puluis tenuiſſimus.

CHAP. IV. *Article.* II

IVſques à preſent j'ay traité du moyen de purger, & tenir net le corps des excrements, qui pouuoient rendre plus aptes les perſonnes à receuoir l'infection, & par remedes propres ay corroboré le ventricule, purifié les hûmeurs & rectifié les eſprits au premier article ; maintenant je traiteray des moyens externes, pour empeſcher, que tratreuſemẽt cette cõtagion ne ſe fourre dans le corps, par les conduits & pores d'iceluy, par le moyen de l'air infecté de cette maligne, ſpecifique & mortelle qualité de la peſte, & c'eſt le ſecond article. Or il faut combatre cette

mortelle infection exterieurement par feux, & par perfums, qui purifieront l'air ambient, & d'ennemi le rendront ami.

Lesdits feux seront de bois de chesne, de fau, de pin & autres arbres rhesineux, y jettant par dedans du cypres, des grains de geneure, du thym, de la lauande, l'hyssop, & d'autres herbes odoriferantes, & auec tels feux on purifiera l'air de la chambre, qui seruiront aux riches & aux pauures : les riches toutesfois pourront faire les perfums auec le storax, le benzoin, l'encens, l'escorce de citron seche, l'escorce de coings ou de pommes bruslees, ces derniers pourront aussi seruir aux pauures.

Pour les pauures encores.

Les pauures perfumeront leur habitation auec la graine de geneure, & herbes de bonne odeur, seches ou verdes, si la saison le porte, & les mesmes perfums seruiront pour perfumer au matin leurs linges, habits & couuertes des licts principalement en hyuer : mais en esté ils vseront du vinaigre meslé auec eau rose, en aspergeant ou vne pale, ou des cailloux tous flamboyans du feu, & de mesme ils se laueront le visage, le dedans des aureilles, les naseaux, les mains, & tout alentour du col tiedement au matin, auec de ce meslãge de vinaigre & d'eau rose, & ils n'oublieront pas de s'en lauer par

fois les pieds, y adjouſtant vn peu de ſel.

Le ſuſdit lauement peut ſeruir de meſme ſorte aux riches, leſquels à meſme fin ſe peuuent ſeruir de l'eau de fleurs d'orange, ou d'eau naffe, ou d'eau imperiale, ou du vinaigre imperial meſlé auec d'eau de ſcabieuſe, y adjouſtant vn peu de camphre. Les meſmes riches peuuent auoir des paſtilles pour perfumer leurs chambres & meubles, comme ſont ceux cy.

℞ Styracis calamitæ, ligni aloes, calami aromatici & benzoini ana ℥ j. thuris, maſtiches, zedoariæ & corticis citrij ſicci ana ℥ ß. caryophill. roſar. rad. angelicæ & ireos Florentiæ ana ʒ iij. moſci & ambræ gryſeæ ana grana quinque; fiat om-

niũ puluis crassiusculus, & adde olei caryophill. ℥ ij. cum conseruâ rosarum: fiant pastilli duarum drachmarum pondere. Ils en mettront de temps en temps vn ou deux sur des charbons, au milieu de la chambre, & à mesme fin pourront employer les communs oyselets de Chypre.

CHAP. V. *Article.* III.

AYant mis les defensifs par le dehors, pour empescher que ladite infection n'entre par la au dedans, maintenant faut bien munir de toutes sortes d'antidotes, les esprits & le cœur, lesquels la peste attaque principalement. Or lesdits antidotes sont ou simples ou com-

posez, desquels il conuient vser au matin à jeun, les quatre jours restans de la sepmaine, lesquels ceux qui sont coustumiers de desjeuner prendront trois heures auant que de ce faire.

Lesdits simples tres experimentez sont le bol d'armenie, la terre sigillee, destrempees du poids d'vne dragme dans d'eau de scordium.

La tormentille, la Zedoaria, l'angelica, la gentiane, la graine de citron, la raclure de corne de cerf & d'yuoire, le coriandre, preparé, la graine d'escarlate, de geneure, d'ozeille, du poids d'vn escu de l'vn ou de deux desdits simples mis en poudre & destempez en de vin, ou d'oxycrat pour le boire trois heures, auant rien manger.

La pimpinelle, la ſcorzonere, la petaſites verdes pourront eſtre priſes en decoction, vn manipule ou poignee d'vn d'iceux à la fois, ou en decoction pour en boire quatre ou cinq onces à la fois; mais le meilleur eſt de les prendre en extrait au poids de trois drachmes, voire demi once, deſtrempees en leurs propres eaux.

Le jus ou ſuc de boüillon blanc, ou thapſus barbatus, beu au poids de demi once, ne preſerue pas ſeulement, mais meſmes guerit ceux qui ſon ja ſaiſis de la peſte, ſi on le boit de bonne heure.

La racine de *morſus diaboli* ou ſuccise, mangee ſeule, ou beuuant le vin où elle aura trempé & boüilly, & ſon eau diſtillee en

vn alembic de verre, voire mesmes, toute la plante pilée & mangée est vn antidote merueilleux, contre la contagion pestilentiale ; mais encores plus son extrait. On a mesme experimenté, que le marc d'icelle appliqué sur le charbon pestilential, est vn remede souuerain contre ce mal la.

Ceux, qui auparauant ont beu du jus ou eau de chardon benit, ne sont point sujets à prendre la peste: & s'il aduient qu'ils en soyent frappez, leur sert de singulier remede. Et l'eau d'icelui beuë en quãtité de six onces, outre ce qu'elle est cordiale, elle a encores la proprieté de faire suer pour pousser dehors le virus de la peste. L'extrait d'iceluy est de mesme faculté.

Comme que ce ſoit qu'on prenne la ſcabieuſe, & qu'on en reïtere la priſe, elle chaſſe ſoudainement du cœur tout le virus des maladies peſtilentiales par le moyen des ſueurs qu'elle excite : Et eſtant beuë, elle rompt tout auſſi toſt les abſces internes, & diſſipe les tumeurs, & charbons, & les abolit au plus tard dans trois jours.

La racine des oeillets confite, mangee empeſche la contagion, meſmes leurs fleurs trempees au vinaigre deliurent de la peſte, ceux qui en ſont ſaiſis.

La poudre de betoine a telle vertu, qu'elle reſiſte à tout venin, & en guerit ceux qui la portent.

Les racines de carline, anthora, vincetoxicum, accommodees

de mesmes produisent le mesme effect.

La rüe capraria garentit de la peste, si on en boit le jus, ou l'extrait ou si on le prend au commencement guerit de la fieure pestilentiale, qui est accompagnee de taches & tac.

La scorzonera empesche l'infection de l'air pestilential, si on en mange tous les jours vn morceau, & resiste à toute sorte de venin, notammẽt à la peste si on en boit six onces de l'eau, ou demi once de l'extraict destrempé en eau rose.

La veronique masle reduite en poudre & beüe en de bõ vin, auec vne drachme de theriaque est la nompareille pour les pestiferez, sur tout si la sueur suruient.

La

La lyſimachie, qui a merité, pour ſa ſinguliere vertu, le nom de peſtifuga, liee vn peu au deſſus du bubon, chaſſe en bas le virus de la peſte, & le comprime aux parties baſſes.

La racine de la contreyerua fait merueilles.

Et pour couper court, l'ozeille, l'oxylapath, le trifolium acetoſum, le trifolium, acutum, la racine d'imperatoria, le millepertuis, la valeriaue, la myrrhis, l'anchuſa, le dracontium, le deux ariſtolochies, la biſtorte, le ſcordium, le petaſites, les beens, le coronopus ſylueſtre, le raphanus ſauuage, les aux, que Gallien appelle la theriaque des payſans; l'oignon rempli de theriaque, & cuit ſous les cendres chaudes, &c. ce ſont tous

ſimples antidotaux,comme auſſi les coraux & les perles : Voilà vne partie, mais le plus experimentée des ſimples, qui par leur excellente faculté reſiſtent à la peſte, vne bonne partie deſquels j'ay veu eſprouuer & approuuer par les plus doctes & experimentez medecins de mon temps, auec leſquels j'ay eu l'honneur de frequenter en mes premiers eſtudes de Medecine, vne partie deſquels j'ay depuis leu dans les tres approuuez autheurs, & apres les ay experimentez tres heureuſement.

Mon premier apprentiſſage fut à Geneue, ſous le vieil Monſieur & bon maiſtre, Monſieur Sarrazin pere d'Antoine, qui a fait vn traité de la peſte: lequel on tient auoir eſté compoſé

par ſondit pere, lors qu'il eſtoit employé pour la ville pour lors extremement trauaillée de la peſté, laquelle y fut portée de Lyon, lors que la Royne Mere Catherine de Medicis y eſtoit, & qu'vne ſienne fille de chambre y mourut en ſon autichambre.

Mon ſecond apprentiſſage fut fait à Hedelberg au Palatinat, où la peſte fut ſi violente, qu'elle contraignit Frideric Conte Palatin, à ſe rerirer au haut Palatinat, & le grand Eraſte demeura dans ladite ville & moy auec luy.

Le troiſieſme fut à Aix en Prouence, (apres la deffaite de Monſieur de Vins au village d'Alemagne pres de Romols) où j'eſtois ordinairement en

consultation auec Messieurs Bertrand, & Graci & Eymarc tres doctes Medecins, pour la peste, où il n'y auoit jour que nous ne visitassions, dix, douze, vingt corps morts de la peste.

Le quatriesme à Forcalquier ma patrie, où je m'arrestay tout vn esté conseillant ordinairement, pour Mane & Banon villages fort voisins, lesquels la peste affligeoit extremement.

Le cinquiesme, la perfection duquel apprentissage je fis en la ville d'Embrun aux montagnes, où la peste fut portée en des bas de soye par vn soldat, qui les auoit pillez à Guillestre, lors qu'elle fut prise, par Monseigneur de Lesdiguieres, nonobstant que la peste y fut bien grande, laquelle peste portée

trauailloit à tout outrance ledit Embrun, où je demeuray seul bien stipendié, pour gouuerner absolument, & faire faire tout ce qui concernoit la police & reglement de ladite ville, voyant & visitant à l'enfermerie tous les jours les pestiferez, leur ordonnant tout ce que leur estoit necessaire, soit aliments, soit medicamens & autres necessites, à quoy tous les villages circonuoisins nous assisterent fort charitablemẽt de ce qu'ils pouuoient. On notera vne chose remarquable, qui arriua lors, c'est qu'au clocher de Nostre Dame y a vne grosse pomme de cuyure au pinacle, qui se voit par dehors, ainsi que la peste commença, ladite pomme commençant à noircir, augmentant

ſa noirceur à l'egal de la violence, ladite pomme ſe rendoit toutenoire: Ce que je fis voir & remarquer aux notables de ladite ville, qui eſtoient demeurez auec moy; & comme elle auoit creu, comme ladite peſte, auſſi lors que nous commenceaſmes à nous bien porter, ladite pomme commencea à s'eſclarcir par le plus haut, & ainſi decroitre la noirceur, comme la peſte decroiſſoit, & lors qu'll n'y eut plus de peſte dans ladite ville, ladite pomme ſe rendit toute claire & luiſante, comme auparauant, choſe miraculeuſe, & toutesfois tres vraye, j'en ſuis teſmoin oculaire, & remarqueur certain, auec tous les ſuſdits, tous gens d'honneur.

La ſixieſme fois où je me ſuis

trouué és lieux infects, est en la derniere peste de Grenoble, où je sejournay quelque tẽps, consultant par fois auec mon tres docte collegue Monsieur de Villeneuue, touchant ladite peste.

Ie ne dis rien des deux diuerses pestes de Paris, sous les regnes de Henry le Grand, & du Iuste Louys treiziesme, où je me suis trouué, visitant & consultant auec Messieurs, du Laurens & la Riuiere, Monsieur Martin & de la Violette : & depuis encores auec Monsieur Eroard Medecin tres digne seruant ordinairement le Roy. Il n'y auoit gueres de jours, que uous ne discourussions des diuers effects de la peste, & des remedes que chacun approuuoit.

Chap. VI.

ET d'autant qne lcs ſuſdits ſimples ſeuls ne ſont pas aſſez forts pour combatre & abbatre vn ſi grand & furieux mal, l'induſtrie, ſcience & experience ont neceſſité les bons Medecins à faire de pluſieurs ſimples, d'antidotes compoſez, pour ſur les champs ſelon les occurrences auoir dequoy ſe garentir contre cette contagion eſtans deſtituez d'Apothiquaires, toutesfois on n'y doit pas proceder inconſiderement, autrement il vaudroit mieux ſe tenir aux compoſitions des anciens,encores qu'ils ayent veſcu en d'autres regions & climats, puis

puis qu'ils en ont souffert & veu souffrir les dangers.

Or entre les plus asseurees compositions des anciens, on met la theriaque, le mithridat, les pilules *Ruffi*, l'opiate de noix, la confection de hyacinte, la confection d'alkermes, la *rosata nouella*, *le plerearchontion*, les poudres *diamargarit. frigidi & calidi, de gemmis, lætitiæ Galeni, omnium fragmentorum, triasantali diarrhod. abbat. arromatici rosati, alipta muscata, gallia muscata*, les trochisques de camphre & semblables, tous lesquels antidotes par leur cordiale vertu fortifient & contiennent les esprits, & les gardent de se dissiper: & qui plus est, estans dissipez & quasi destruicts, les recolligent & reparent, les rafraiś-

chiſſent eſtans eſchauffez, les fortifient eſtans affoiblis, augmentent diuerſement la chaleur naturelle, & muniſſent le cœur, & luy ſeruent de bouclier contre les traits de la peſte ſon ennemie mortelle, & à meſme effect ſeruent les experimentees compoſitions des modernes appropriées, au temps, climats, regions ou ils ont auec vn grand honneur, & profit du public pratiqué contre la peſte. Or tels ſont, l'electuaire *de bolo*, *de ouo*, l'antidote dc Guidon, le diaſcordium, le manus Chriſti perlati, & generalement toutes les poudres cordiales & bezoardiques, le ſyrop de citron, l'excellent ſyrop de Fernel, duquel la recepte eſt telle.

Fernel. method. med. l. 7.

℞. Dictami, pentaphyli, ve-

ronicæ, doronici Romani ana ℥j. folliculorum meliſſophylli, ſcabioſæ, morſus diaboli, florum bugloſſæ, borraginis & roriſmarini ana m. j. ſeminis oxalidis, citrij, fœniculi, cardui benedicti & ocymi ana ℥ iij. coquantur iu aquæ ℔ iij. ad dimidias, expreſſo adde ſacchar. alb. ℔ iij. ſucci melıſſæ & aquæ roſarum ana ll ß. percoquantur in ſyrup. conditum cinnamomi & ſanctali citrini ana ℥ ß. Ce ſyrop eſt tres ſingulier à la palpitation du cœur, aux ſyncopes, mais particulierement defend de la malignité des maladies peſtilentes, & venin.

La ſuyuante poudre appellée Saxonique, attribuée à Iean Moyabanus tant louée & pratiquée par Crato, Geſnere treſ-

excellens Medecins & par ledit Moyabanus Medecin du Duc de Saxe, est ainsi descite par Heurnius. ℞. radic. valerianæ ℥ ß. hirundinariæ ana ℥ j. polypodij. quercini angelicæ domesticæ & siluestris ana ℥ ij. corticum radicum laureolæ ℥ j ß. Radices effodiendæ sunt inter Augusti decimum quintum & Septembris octauum : Incisæ radices in ollâ vitreâ positæ & optime obturatæ, asperſæque aceto, vt duobus digitis excedat, ad lentum ignem bulliant, tandem abiecto aceto, siccentur radices, vt teri possint in puluerem, his tritis adde acinos viginti sex herbæ Paridis, fiat puluis tenuissimus. Elle est meruelleuse contre la peste.

L'huyle composé des scor-

pions de la deſcription de Matthiol, prins interieurement en quantité de quatre ou cinq gouttes deſtrempées ou en eau roſe, ou en chardon benit, ou de ſcordium & ſemblables, & appliqué exterieurement ſur la region du cœur & des temples de la teſte, a vn grandiſſime pouuoir contre la peſte.

L'eau theriacale prinſe en quantité de deux onces, eſt d'vn merueilleux effect contre ladite peſte.

Les ſuiuants ſont tres experimentez, tant par les ſuſmentionnez mes maiſtres, & par aucuns de mes collegues, que par moy meſmes, au moins vne partie, ſeruants les peſtiferez auec vn grand honneur.

℞ Maſtiches ℥ ß. emphorbji ʒ ij.

ſpicæ ℥ ß. miſce, fiat puluis tenuiſſimus, de laquelle on prendra le poids d'vne drachme deſtrempée en eau d'ozeille.

Autre.

Prenez racine de concombre ſauuage vne liure, pilez la auec deux poignées de ſemperuiue, d'ache, vn quarteron de coriandre bien preparé & trituré trois onces, adjouſtez y autant de miel, & demi once de poudre de canelle, ou neuf grains de poiure, meſlez ſoigneuſement toutes ces choſes enſemble, & gardez cette mixtion dans vn pot d'eſtain. Prenez en la groſſeur d'vne chaſtagne auec vn peu de vin blanc trempé auec d'eau de ſcabieuſe. Cela a telle vertu, que par ſon moyen on peut ſans danger conuerſer auec

les pestiferez, voire mesme estant saisi de peste, on en guerit aussi tost.

Autre.

℞. Ambre gryse ʒ j. infunde vini maluatici in alembico vitreo distillati ℔ ß. mettez tout cela dans vne bouteille de verre, bouchez bien, & au matin à jeun, prenez en quelques gouttes auec du pain.

Autre.

℞. Succi cytoniorum maturorum ℔ ij. coctione depuretur & coletur, tandem lento igne coquatur ad syrupi consistentiam. Prenez en au matin trois heures auant rien manger, deux onces ou trois, il fait suer & lasche vn peu le ventre.

Autre.

℞. Succi cytoniorum depu-

rati ℥ iiij. conseruæ rosarum & borraginis ana ℥ j. mithridat. optimi ℥ ß. margaritarum in aceto aut succo limonum dissolutarum, coralli eodem modo parati, puluer. de gemmis & omnium fragmentorum ana ʒ ß. extracti cardui benedicti & scabiosæ ana ʒ ij. fiat opiata. De laquelle on prendra au matin la grosseur d'vne chastagne, beuuant tout aussi tost vn peu de vin.

Autre.

℞. Macis ℥ ij. macerentur per 24. horas in succo limonum, deinde siccentur, & minutim concidãtur, theriacę optimæ ℥ j. corticis citrij sicci tenuissimè puluerati. ʒ vj. seminis citrij & cardui benedicti recentis ana ʒ iij. extracti petasites ʒ ij. exrracti ligni

gni aloes ʒ j. confect. de hyacintho ℈ iiij. conſeruæ borraginis ℥ iiij. fiat opiata. La doſe eſt le poids de deux drachmes, beuuant auſſi toſt aprés deux pleins cuilliers d'eau de betonica ou de meliſſe.

Autre.

Prenez grains de geneure quatre onces, faites les tremper en de bon vinaigre, adjoutez y trois goutes ou garnes d'ail bien nettes de leur pellicule, tout le dedans de ſix noix vieilles pelées, trois drachmes de racine d'imperatoria, vn peu de miel, meſlez tout cela enſemble, & en faites vne mixtion, de laquelle prendrez au matin à jeun la groſſeur d'vne amandre, beuant auſſi toſt apres vn peu de vin pur.

Autre.

℞. Ouum recens, educatur ejus albumen,& ejus loco indatur crocus, & obturato foramine assetur sub cineribus calidis & penitus induretur:deinde detracto oui cortice teratur, addendo tormentillę,dictami albi, rad. angelicæ & baccarum iuniperi ana ʒ ij.caphuræ gr. 7.misce simul in mortario, adde thrriacæ ad pondus omnium. la dose est d'vn scrupule, beuuant vn peu de vin ttempé apres. C'est l'electuaire *de ouo* tant renommé.

Autre.

℞. Boli armeni veri ℥ß. seminis acetosæ & cardui benedicti, ana ʒ ij. puluer. diamargarit. frigidi, diamosci dulcis & vtrisque coralii ana ʒ j ß. pulueris corticis citri,rasuræ eboris

& teneri cornu cerui ana ℥ j. ambræ gryſæ & pulueris lapidis bezoar ana gr. 4. ſacchari roſati tabulat. in aq. ſcabioſ. diſſolut. q. ſ. ex omnibus bene pulueratis fiant tabellæ drachmarum pondere. dont on prendra vne au matin a ieun.

Autre.

℞. Rad. ſucciſæ, tormentillæ, dictami albi, gentianæ & betonicæ ana ℥ iiij. fiat ommium puluis tenuiſſimus; adde oſſis de corde cerui, margarit. præparat. boli armeni veri ana ℥ ß. croci ℈ j. miſce. fiat omnium puluis tenuiſſimus: la doſe eſt d'vne drachme auec vn peu de vin ou d'eau d'ozeille apres.

Autre.

℞. Rad. ſcordij, ſcorzoneræ & petaſites ana ℔ ß. rad. angeli-

cæ, zedoariæ, vtriusque aristologiæ ana ℥ ß. rad. bistorcæ, dictami albi & cinnamoni ana ʒ ij, trifolij acetosi, scabiosæ, lysimachiæ & hyperici ana m. j. granorum Kermes & coriandri præparat. ana ʒ ij. florũ anthos & rosarum ana p. ij. fiat secundum artem decoctio ad ℔. iij. in colaturâ dissolue sacchor. q. s. aromatizetur ʒ j. pulueris de gemmis, coquatur perfectè ad syrupi consistentiam. La dose est d'vne once destrempée auec d'eau de buglose.

Autre.

℞. Radicis angelicæ & tormẽtillæ ana ℥ j. corticis citrij sicci, dictami albi, cinnamomi, seminis oxalidis & pimpinellæ ana ʒ ij. omnium santalorũ, zedoariæ & coralli rubri ana ʒ j. puluer.

diamargarit.frigidi ℈ij.croci gr. 7. sacchari ad pondus omnium, fiat puluis tenuissimus. La dose est d'vne drachme beuuant apres vn peu d'eau rose, ou de scabieuse.

Autre.

℞. Rad. tormentillę, pimpinellæ & ligni aloes ana ℥j .terræ sigillatæ & boli armeni ana ʒj. cornu cerui vsti, santali citrini, & siminis acerosæ ana ʒj.caphuræ gr. 7.cum syrupo de limonibus,fiat opiata. La dose est de la grosseur d'vne chastagne auec vn peu de vin apres.

Pour les pauures

L'eau de pauot rouge, beüe en quantité de quatre onces est singuliere.

Deux gousses d'ail prinses au matin auec du vin aussi.

Vn morceau de vieil & fort fromage auec vn peu de vin sert grandement.

Les morceaux machez & aualez des herbes suiuātes sont des bons antidotes, comme sont de scabieuse, de pimpinelle, de millepertuis, de scorzonere, de scordium, de rüe, de soucy, de morsus diaboli, de gentiane, ou leur sucs beus en quantité de deux onces, ou seuls ou meslez auec vn peu de vin, sont entre beaucoup d'autres les simples les plus experimentez.

Les mesmes trouueront vn bon antidote de boire au matin deux doigts de bon vin pur, dans lequel aura trempé toute la nuict quantité de rüe: mais cela est pour l'hyuer, car pour l'esté faut qu'aye trempé en vi-

naigre auec vn peu deau roſe.

L'opiate de noix eſt fort ſinguliere pour les riches & pour les pauures, laquelle communement eſt ainſi preparée. Prenez vint noyaux de vieilles noix pelez & bien blancs, vingt figues graſſes, trois poignées de rüe, trois grains de ſel, adjoutez y ſi vous voulez un peu de miel, ou de ſirop de limons, faites de tout cela vne opiate, de laquelle prandrez au matin à ieun la groſſeur d'vne amandre.

Autre.

La ſuyuante auſſi ſera pour les riches & pauures.

Faites tremper de la rüe, de la racine d'angelica, d'imperaroria, de zedoaria, de tormentille, du dictame, de ſcabieuſe, de deux ou de pluſieurs deſdits

ſimples en de bon vin, pour l'hyuer : mais en de bon vinaigre pour l'eſté : autant en peut on faire de l'eſcorce de citrõ ou orenge ſeche, de la raſclure de jeune corne de cerf, de racine de morſus diaboli, d'aygrette, les ayant auparauãt concaſſees. On en prendra apres à morceaux au matin à ieun.

Voyla les principaux antidotes, que j'ay leu és bons autheurs, dont moy meſme ay fait les experiences pour vne grande partie, & l'ay veu faire & pratiquer par de tres doctes & experimentez Medecins, que j'ay ouys & frequentez.

Il reſte à admoneſter icy de prendre leſdits antidotes à jeun, ou au moins le ventricule eſtant vuide, autrement eſtans plongez

gez & comme enſeuelis dans l'humeur qu'ils rencontrent, perdent leur effect, & ne peuuent paruenir au cœur, où le venin s'attache & y porte la mort.

Dauantage on les peut prendre ou ſeuls, ou diſſous en quelque liqueur : tantoſt d'vne ſorte, tantoſt de l'autre. En hyuer & en temps froid, on les doit prendre auec de bon vin, ou en eau de ſcabieuſe de ſcordium, ou de betonica ou ſauge & ſemblables. En eſté & en temps chaud, on les doit prendre deſtrempez en d'eau de cichorée, d'aigrette, de pauot rouge, ou d'eau roſe, ou en leur decoctions, mais tant qu'on peut ſe faut accommoder au gouſt, les donnant ou en forme d'opiate ou

d'extaict, ou de decoction ou de tablettes, ou de poudre, ou de syrop : les extraicts sont de plus d'effect que les decoctions.

L'exacte dose d'iceux depend de la prudence du docte & experimenté Medecin present, qui la sçaura ordnner selon les indications medicinales, si tant est que ladite dose ne soit pas limitée au pied de l'antidote.

Les remedes suyuants ne doiuent estre oubliez, puis qu'ils sont biens experimentez, à sçauoir.

Pour les femmes des riches qui se trouuent enceintes.

℞. Boli armeni veri, terræ sigillatæ & rasuræ eboris ana ʒ iij. essentiæ corallorum & magisterij perlarum ana ʒ j. puluer. omnium fragmentorum ℈ ij.

confect. de hyacinto ʒ ß. conseruæ rosarum ℥ iiij. puluer lapidis bezoar gr. vij. misce fiat opiata, de laquelle elles prendront la grosseur d'vne chastagne destrempée auec du boüillon ou du vin. Ou bien le gros d'vne chastagne de conserue de racine de scorzonera : ou bien des tablettes suiuantes. Prenez deux drachmes de perles, faites les dissoudre auec du jus de limon, de rasclure tendre de corne de cerf vne drachme, de poudre de bezoar sept grains, de succre dissout en eau de chardon benit suffisante quantité, faites en des tablettes. Le manus Christi perlati est bon. Le sucre rosat dissout auec jus de limon, & conformé en pillules, ou en tablettes est singulier, y adjou-

ſtant deux grains d'ambre gris, & vn grain de muſc.

Pour les pauures femmes enceintes.

Prenez dix noyaux bien blancs de vieilles noix, dix figues graſſes, deux drachmes d'eſcorce de citrō, vne drachme de graine d'aigrette, trois grains de ſaffran. Pilez tout cela & le faites tremper en de bon vin ou vinaigre, puis faites en vne opiate pour en prendre au matin à jeun la groſſeur d'vne amendre.

Pour les nourrices.

℞. Coriandri præparati ℥ j. ſeminis raparum & caulium ana ʒ ij. ſummitatum viridium fœniculi, foliorum ocymi & apij ana m. j. raſuræ eboris, & cornu cerui ana ʒ j. croci gr. iij. puluer. roſar. ℈ ij. conſeruæ rad. bu-

glossi ℥ ij. sacchari rosati ℥ j. cum pauco syrupo violato fiat opiata, de laquelle elles prendront la grosseur d'vne chastagne auec vn peu de vin apres.

Pour les enfans des riches qui tettent encores.

℞. Magisterij margaritarũ & puluer. vtriusque coralli ana ʒ j. puluer. rad. pæoniæ ℈ß. ambræ grysæ ℈ß. misce la nourrice leur en donnera la grosseur d'vn pois blanc, ou en de son laict, ou en du boüillon clair, à toute heure.

Pour les enfans ja grands.

℞. Seminis acetosæ, coriandri præparat. & boli armeni veri ana ʒ iij. puluer. tormentillæ & seminis contra ana ʒ ij. rasuræ cornu cerui ʒjß. misce, fiat puluis tenuissimus: dont on donnera le gros d'vne feve auec de

boüillon, ou d'eau de buglosse, ou de pourpier.

Pour les valets & chambrieres.

Ils feront tremper toute la nuict quãtité de graine noirs de geneure en de fort vinaigre, & à leur leuer en prendront au matin à jeun, douze ou treize grains, les mascheront & aualeront, beuuant tost apres vn peu de vin. Ou prendront vn morceau de ruë, qui aura trempé toute la nuict en de fort vinaigre, ou mangeront le noyau de noix, qui aura trempé toute la nuict en eau de vie, ou en de jus de limon.

Les antidotes ont tous vne faculté bezoardique, c'est à dire, vne antipathie contre le venin pestilential, & doiuent estre aigres ou amers, pource qu'ils re-

ſiſtent plus à la putrefaction.

I'ay par cy deuant monſtré & enſeigné les armes & leur droit vſage, pour bien munir & equipper le dedans du corps, contre le venin de la peſte, reſte maintenant, d'en faire de meſme pour l'exterieur, à fin de clorre toute ſorte d'entrée à cette beſte furieuſe. Ce que nous ferons par les antidotes ſuiuants. *Gal. lib. de theriacâ ad Piſonem.*

CHAP. VI.

℞. Confectionis alkermes & theriacæ Andromachi ana ℥ ij. puluer diamoſci dulcis ʒ iij. olei cariophill. ʒ ij. caphuræ ʒ j. croci ʒ ß. miſce. additâ paucâ aquâ theriacali, fiat lini-

mentum. Duquel il faut oindre tiedement le costé, pres du tetin où l'artere bat le plus.

Autre.

Prenez d'huyle composé de scorpions, oignez en tiedement ladite partie, le dedans des aureilles, les naseaux, les pouls des des bras. Cela n'empeschera pas, qu'on ne puisse ordinairement porter sur la region du cœur vn tel sachet, l'ayant auparauant que l'appliquer perfumé auec la vapeur de vinaigre meslé auec d'eau rose.

℞. Foliorum betonicæ, sampsuci, lysimachiæ & scabiosæ siccorum ana ℥ ß. cinamom. ligni aloes, zedoariæ, rosar. & dictami albi ana ʒ iij. angelicæ, caryophyll. & corticis citrij sicci ana ʒ ij. caphuræ & croci ana ℈ ij.

fiat

fiat omnium puluis tenuissimus, ex quo cum serico, aut telà tenui cum bombace fiant sacculi per vices mutandi.

Autre.

℞. Florum anthos, rosarum, macis & omnium santalorũ ana ℥ iij. corticis citri & dictami albi ana ℥ ij. puluer diamargarit. frigidi ℥ j. misce, fiat puluis tenuissimus duquel on fera des sachets comme dessus.

Est bon de porter au dedans des aureilles vn peu de cotton musqué.

Autres moins vsitez & moins approuuez des plus doctes, quelque probable raison qu'on apporte.

Les Courtisans de la Cour de l'Empereur vsent de sachets faits de poisons, dont ils donnẽt cette

raiſon ceſt ſelon aucuus qu'ils operent par antipathie contre la peſte. Les autres diſent, que c'eſt pour accouſtumer le cœur au venin (comme Ariſtote recite de la fille, qui auoit eſté nourrie du napellus) mais puis qu'on a d'autres antidotes plus ſeurs, c'eſt hazarder le paquet par l'vſage de tels remedes, qui ne ſont pas ſans danger. Toutesfois pour ceux qui ont enuie de les ſçauoir, ils ſont tels.

Theod. ſius, epiſt. 2.6.

Ariſt. lib. de ſecret. ſecretorum ad Alexandrum.

Prenez arſenic, reagal, orpiment, de chacun vne drachme faites en vn ſachet, lequel porterez pendu au col, en ſorte que touche la chair à l'endroit du cœur.

Autre.

Prenez du ſublimé ou d'arſenic ou de poudre de crapaut

& en faites vn ſachet comme deſſus, mais je dis comme feu Monſieur Duret, *hæc aliis experienda relinquo.*

Autre.

Prenez trois drachmes de vif argent, mettez les dans vne noiſette, ou dans le tuyau d'vne groſſe plume, & le pendez au col comme deſſus. Monſieur Beaufort Medecin & Profeſſeur en Medecine à Aix eſcrit, que ledit Mercure opere par ſa froideur, par laquelle les eſprits ſont reſerrez, & le cœur ſe rend plus muni & moins offenſé: mais j'eſtime cette raiſon plus froide que ledit mercure.

Autre.

Le jaſpe verd, & l'agathe portees en ſorte qu'elles touchent la chair ſont eſtimees eſtre bon-

nes pour ſeruir de preſeruatif.

L'eſcarboucle, le rubis, le grenat, l'eſmeraude, la topaze, la turquoiſe, l'amethyſte, la ſardoine miſes en bagues ou pendans d'oreilles ſont bons preſeruatifs, mais faut qu'ils touchent la chair.

Plin. l. 4. cap. 37. Euax in ſuo lapidario, lib. de gemmis cap. 1.

Le diamant porté au bras gauche rend ſans effect toute ſorte de venin, & reſiſte miraculeuſement à toutes cauſes de la peſte.

Galen. lib. 9. cap. 27. ſimpl. Albertus. hortus ſanitatis lib. de gemmis cap. 101.

Le ſapphir a vne grande proprieté contre la piqueure des ſcorpions: chaſſe le charbon peſtilential appliqué ſur iceluy, deliure de la fieure peſtilentiale, & reſiſte à toutes ſortes de venins.

Plin lib. 37. cap. 1.

L'eſmeraude a vn grand

pouuoir pour deſtourner & empeſcher la peſte.

c L'eſcarboucle, le rubis, le grenat recreent grandement le cœur, & reſiſtent au ſeminaire de la peſte.

d La topaze eſt totalement contraire aux venins, & eſt plus puiſſante contre iceluy, que la theriaque : prinſe par la bouche chaſſe dehors le venin, & le pouſſe deuant, & appliquee l'attire à ſoy.

e La hyacinthe defend le cœur de la peſte, & eſt bonne contre les regions peſtiferees.

f L'agathe recrée le cœur, eſt bonne contre la piqueure des ſcorpions, reſiſte à toute matiere venenée & peſtilentiale.

Le Polyhiſtor chap. 20. Albertus hortus ſanitatis lib de gemmis cap. 113.

c *Le Polyhiſtor Iſidorus. hortus ſanitatis lib. de gemmis, cap. 29. lib. de natura rerum.*

d *Serapio lib. de peſte. Albertus Arnaldus lib. de natura rerum. hortus ſanitatis lib de gemmis cap. 132.*

e *Auicen. tract. de viribus cordis. Solinus. Albertus. Conſtantinus. Polyhiſtor. lib. de natura rerum hortus ſanitatis lib. de gemmis cap. 63.*

f *Dioſcoride. Iſaac Benjamin. hortus ſanitatis lib. de gemmis cap. 2.*

g *Euax in suo lapidario.*

h *Aristot. Isidorus lapidarius lib. de natura rerum. hortus sanitatis lib. de gemmis cap. 7.*

i *Hortus sanitatis.*

k *Gal. lib. 9. simpl. discorid. lib. 5. cap. cap. 93. Helinardus lib. 10. Hortus sanitatis lib. de gemmis cap. 60.*

g La sardoine a les mesmes vertus que l'agathe.

h L'amethyste deliure de la contagion.

i On attribue la mesme faculté à la turquoise.

k Le jaspe a les mesmes facultez que l'esmeraude.

On ne doit point sortir du logis, que le Soleil n'aye dissipé les vapeurs de la nuict.

On ne doit point aller par ville, qu'on n'aye en la bouche ou d'escorce de citron seche, ou vn tronçon de racine d'angelica, ou de canelle, ou quelques, clous de girofles, & qu'on porte en la main vn morceau d'esponge trempée ou en vinaigre, ou en eau rose, ou en eau naphe artificielle, ou eau de fleurs

d'orange, ou de vinaigre imperial, ou bien qu'ils facent faire des pommes rondes assez grosses toutes creuses dedans, ayans par dessus vn grand trou pour y mettre ladite esponge, & d'autres petits tout à l'entour, à fin que la vapeur en sorte la portant cõtre le nés. Lesdites pommes peuuent estre ou d'argent ou de bois de noyer, & estant, par ville les faut ordinairement sentir.

On doit euiter le souffle & haleine du peuple en la foule, & des autres ausquels on parle.

Les riches peuuent porter des pommes, des chesnes, de brasselets, de chappelets tous de bonnes senteurs.

La poudre de Chipre, de violette, de roses musquees,

d'iris seruent grandement aussi mises parmi le linge.

On ne se doit par trop eschauffer le corps n'y gueres s'approcher du feu.

Ceux qui ont le moyen se doiuẽt tenir aux chambres hautes exposees au Septentrion ou au leuant.

Ceux qui ont des fontenelles, se doiuent bien garder de les laisser fermer : ains les doiuent maintenir bien fluantes.

Ceux qui sont dans les lieux infects, s'en doiuent faire vne au bras gauche, l'autre à l'interieur de la jambe droite, ou au moins vne asses grande au bras gauche.

Ie laisse faire à ceux, qui se font des vesicatoires vn à chaque

que jambe, & aux emunctoires du cœur & du foye aussi.

I'ay diuisé la preseruatiue Methode, en quatre articles, le premier a esté de la purgation des excremens du corps, & le lendemain de la fortification du ventricule.

Le second a esté des defensifs exterieurs, par feux & par perfums.

Le trosiesme est des antidotes pour defendre interieurement les esprits vitaux & le cœur.

La quatriesme est des passions de l'ame, comme s'ensuit.

Chap. VIII.

Article IIII.

Les histoires sont toutes plaines du pouuoir que les passions de l'ame ont sur le corps, lequel elles a moulent ou indisposent en mille & mille façons. C'est pourquoy nostre Galien les met enrre les causes des mamaladies, & entre icelles la peur n'est pas de peu d'importanee laquelle selon Ciceron & Galien est vne crainte du mal approchant, laquelle repousse violemment au dedans la chaleur naturelle, les esprits & le

a *Vega. cap. 84 in Gului artē paruam.*

b *Galeni lib. 5 cap. 5. de symp. causis.*

Cicero lib. 4. Tusculan. quæstionum.

d *Gnlen lib. 4. placita Hippocratis & Platonis.*

ſang,& par ce ſoudain mouue-
ment, foulant, preſſant & ſuffo-
quant la chaleur naturelle, indiſ- e Fernel. lib. 1. Path-
poſe le corps. Et dela vient que tholog. ca.
les parties exterieures deuiennẽt 18.
froides, le viſage deuient pale, le
tremblemét ſuruient, par fois le
ventre ſe laſche, on perd la paro-
le, les forces deſchéent, & par
fois la mort s'enſuit. Ce que f Galien. lib. 5. cap.
Galien remarque eſtre arriué à 1. de lo-
quelques vns. A bon droit donc cis affe-
Galien exhorte de ſe garder ctis, & l. 2. cap. 5. de
de telles paſſions mais ſur tout ſyptom.
en temps de peſte la peur eſt cauſis.
eſtrangement dangereuſe, d'au- g Galien.
tant qu'elle rend la perſonne de arte
plus ſuſceptible de la contagion medicina-
& attire le virus peſtilential, li cap. 83.
comme l'ambre la paille. Som- vires ſub-
me la peur fait perdre toute for- trahit ipſe
ce, comme dit le Poete. timor.

CHAP. IX.

AVant que paſſer outre je toucheray vu peu du regime de viure es ſix choſes que nous apellons *non naturelles.* Deſquelles la premiere eſt l'air duquel nous auons aſſes traité cy deuant.

La ſeconde eſt le manger & le boire : (ce qui touche principalement les riches) d'autant que la miſere des pauures en temps de peſte eſt telle qu'il faut qu'ils mangent ce qu'ils peuuent auoir en don ou en aumoſne, ou bien par leur trauail. Mais les riches peuuent & doiuent vſer d'alimens de bon ſuc & de facile digeſtion, com-

me ſont les chairs de mouton, veau, cheureau, chapons, poulets, pigeonneaux, leurauts, lappereauts, bizets, ramiers, perdreaux, griues, cailles, merles, tourdres, alouettes, tourterelles, ortolans, becquefigues & autres petits oiſeaux des champs en vſant en toute ſobrieté pour n'eſtre ny plein ny vuide, & ſe garderont de manger de chairs groſſieres & difficile digeſtion, comme de bœuf, de cerf, de biches, de cheureul, de dain, de ſanglier, de porc, de chairs ſalees, d'oiſeaux de riuiere, de carpes, d'anguilles, de ſeches, de molüe, de merluche, de ſaumon, de ſardines, d'anchoyes, & autres tels poiſſons ſalez. Car les meilleurs poiſſons ne ſont gueres bons en temps de peſte.

Le pain doit eſtre de pur froment, & doit eſtre bien paiſtri, bien leué, peu ſalé, & bien cuit: & ne s'en faut pas charger l'eſtomach.

Ne faut vſer de pain ſans leuain, comme ſont gaſteaux, gatelets, tourtes, tourteaux, bignets, taillerins, menuts, croſets, lozans, & toutes telles viandes de paſte, qui n'eſt pas leüee. Les paſtez daſſiette, les legumes, les ſalades faites auec herbes crües.

La boiſſon ſera de vin blanc ou cleret, n'ayant aucun mauuais gouſt & nullement fumeux, le moderant auec eau pure, ou en laquelle on aura fait bouillir vn peu de coriandres preparez, ou quelque racine d'aigrette. Le vin muſcat & le vin cuit icy ne

ſont de miſe, ouy bien l'hippocras & le vin d'abſynthe en hyuer.

Ceux qui ne boiuẽt point de vin, doiuent vſer d'eau de bonne fõtaine, ou au moins de puits bien frequenté. Et ſeroit fort bon faire bouillir celle du puits ou ſeule, ou auec vn peu de coriandres, ou bien boire du bouchet, qui eſt fait auec de l'eau bouillie, auec vn peu de ſucre & de canelle, ou bien d'hydromel, ou de ptiſane.

On ſe doit maintenir le ventre laſche au moins vne fois le iour, auec du bouillon de pruneaux doux, ou de quelque ſuppoſitoire, & par fois de quelque clyſtere commun. Il ſe faut garder de dormir de iour, & de deux heures apres ſouper.

Tous violents exercices & agitations de corps doiuent estre fuys, d'autant qu'ils eschauffent la masse du sang & les esprits, & font redoubler le souffle, & sur tout on ne doit point trauailler le corps ny l'esprit de deux heures apres le past.

Lexercice donc doit estre moderé, & en l'hyuer on le doit faire au matin, apres que le Soleil est leué, & apres disné bien loin du past : Mais en esté on le doit faire auant la chaleur, & tousjours apres auoir vuidé les communs excrements : & tant qu'on pourra en lieu plaisant & descouuert, lors qu'il fera beau temps.

Liure

Liure troisiesme.

Chap. I.

PAr cy deuant j'ay diuisé tout le present traité de la pesté en trois parties, à sçauoir en la preseruation generale, en la particuliere, & en la curatiue. I'ay desja traité les deux premieres, reste maintenant à traiter la troisieme qui est la curatiue de la peste, mais auant qu'en venir la, il conuient deduire la definition, les causes, la difference, les signes en general, les signes salubres & mortels, les signes particuliers.

Definition.

LA definition de la peste est diuisée parmi les bons autheurs, qui est l'occasion, que de tant de diuersitez, j'ay fait vn corps lequel est que la peste est vne maladie epidemie, c'est à dire populaire, contagieuse, mortelle, vne vapeur specifique & occulte, ennemie des esprits vitaux & du cœur, lesquels ce venin attaque directement, puis se prend aux humeurs, apres en toute la substance du corps en les corrompant & enuenimant, à cause dequoy cette veneneuse, contagieuse & occulte qualité infecte les habits & autres meubles, lesquels depuis sont rendus contagieux & mortels, soit par attouchement

ſoit par l'effluuium ou exhalation qui en ſort. Eſt à noter que cette mortelle contagion ne ſe fourre pas & inſinüe ſeulement par l'inſpiration & attraction de l'air, qui eſt infecté, par le nez, par la bouche & autre lieux patents, mais auſſi par les pores de tout le corps, par leſquels le venin inſenſiblement & à l'improuiſte eſt porté au dedans, & de la vient la mort ſoudaine & inopinée des peſtiferez, qui cuidant eſtre ſains, portent neantmoins la mort au ſein.

CHAP. II.

LEs cauſes de la peſte ſont ſuperieures ou inferieures.

Les ſuperieures ont eſté en

Voy plus au long les causes superieures de la peste en Pet. Forestus l. 6. obseru. 9.

l'an 1628. ont esté les mauuaises constellations & conjonctions celestes, l'Eclipse de la lune, qui se fit le vingtiesme du mois de Ianuier annee susdite. Où les aspects furieux de la peste presque generale, à cause de la mauuaise disposition des astres, & de cette mauuaise disposition nous sentons maintenant les effects.

Les causes inferieures sont presque ordinairemẽt,,la guerre la disette de viures, la famine. Car μετὰ πολέμου λιμὸς, ϗ μετὰ λιμȣ̃ λοῖμος. c'est à dire, apres la guerre, la famine, apres la famine la peste: les corps morts en grand nombre (ou par bataille ou autrement) non enterrez ou fort peu couuerts de terre. Les cauernes, fosses, canaux, conduits pleins

d'infections, les cloaques, estangs, marets dessechez, tout cela jettant de vapeurs malignes & ennemies, qui infectent l'air, la nourriture des mauuais aliments, comme de pain fait de bled corrompu & autres grains gastez.

L'odeur puante des herbebes corrompües, des cuirs, qui demeurent long temps dans les eaux pourries, les chanures & lins aussi, qui demeurent long temps dans pareilles eaux.

Il y a certaines vapeurs aux entrailles & centre de la terre, qui sont veneneuses, lesquelles venans à s'esleuer corrompent l'air, & engendrent la pesté & souuent font mourir soudain les caueurs des mines.

On à veu arriuer que vne ba-

laine & autres gros poiſſons ayans eſté jettez par vne extreme tourmente à ſec ſur terre & y pourriſſans ont par leur corrompue vapeur cauſé la peſte au voiſinage, laquelle depuis s'eſt eſtendue au long & au large bien loin de la.

Il y a auſſi en l'air certaines conſtitutions, comme eſt l'exceſſiue chaleur, laquelle tarit toutes les eaux, & fait que le beſtail meur de ſoif, tant par l'exorbitante chaleur qu'il hume, qui enflamme les eſprits & les humeurs apres les fait mourir: à quoy les aliments & herbages ſecs conferent beaucoup, puis les charongnes de ce beſtail n'eſtant point enterrees, jettent des vapeurs qui infectent l'air.

Le vent Auſtrin regnant, ou

mesmes autre vent porte par fois la peste d'vn pays & region à l'autre, comme au temps d'Hippocrates le vent portoit la peste d'Æthiopie à Athenes. *Gal.lib.de theriaca ad Pisonem.*

Dauantage il y a parmi l'air des malins esprits, qui de grãde haine qu'ils portent aux hommes, portent la peste d'vn lieu à l'autre. Tout cela ne monstre que les causes externes.

Les causes internes sont les humeurs putrides & corrompues du corps, lesquelles le rendent apte & susceptible de cette contagion.

Ie ne m'arreste point aux raisons fort probables que le tres docte Platerus & autres mettent auant, lesquelles les curieux pourront aller voir en leurs liures.

Chap. III.

Des differences.

La peste est ou simple : ou composee de laquelle je traite icy, ou generale, ou particuliere, la generale est quand elle ruine presque tout le monde, ou la plus grande partie d'iceluy comme est ce que Guidon escrit estre aduenu en l'an treze cents quarente huict, laquelle emporta vn nombre indicible de personnes de toutes qualitez.

Guidon. traicte 2. doct. 2. c. 5 en la digressio.

La particuliere n'aflige qu'vn pays ou region (& est la plus frequente) ou bien vn vilage ou vne ville : & par fois en

icelle

icelle vne, ou deux, ou trois ou quatre maisons sans plus (quand ou y pouruoit diligemment) & en ces maisons la, ceux qui ont communiqué auec les infects ou ont touché leurs meubles ou habits, ou autres hardes.

Chap. IIII.

Les signes.

LEs signes de la peste presente sont. Pesanteur & doleur de teste. Grand assoupissement suiui de reueries, vomissemens. Difficulté d'haleine auec puanteur. Grand soif, appetit perdu. Chaleur & ardeur au dedans du corps : froideur aux extre-

mitez. Vrines, troubles & puantes, flux de ventre auec excrements liquides & colliquation: Par fois troublement de ſens & entendement. Syncope & en fin pourpre ou tacq bleu, violet, noir ou plõbin. Bubons, Charbons, langue noire. Le pouls variable. Voila les plus certains ſignes de la peſte. Leſquels ne ſe trouuent pas tousjours concurrans enſemble en vne meſme perſonne & en vne fois, ains ils ſe trouuent en aucũs plus, aux autres moins, ſelon la diuerſité des temperatures & diſpoſition des corps de ceus, que ledit mal ſurprend, ce que j'ay fort bien remarqué es peſtes où je me ſuis trouué.

Aucuns adjouſtent les ſignes ambigus & equiuoques, qu'ils

mettent en nombre de quarente six, mais pour brieueté je les laisse me contentant d'enseigner les susdits qui sont necessaires.

D'abondant il y a des signes salubres ou mortels.

Les salubres sont quand le malade se trouue souuent en repos : & par fois la fieure continue ne le tormente pas fort & a appetit de manger. Quand la tumeur du bubon est grosse, large, molle, & esloignee du cœur. Quand le charbon est rouge, ou citrin & est loin du, cœur & de la teste.

Les signes mortels sont. Les frequents, voire continuels vomissements verds ou noirs, ou gris, ou rouges, puants: les frequentes defaillances de cœur & syncopes, les glan-

des, ou pourpres, ou bubons ou charbons r'entrants dans le corps. Le flux de ventre venant tout à coup au commencemẽt. Le nez, les aureilles, les ongles plombees. Vne grande & subite enfleure. Tremblement de corps. Diuers changemens de coleur en la face. Defaut & puanteur d'halaine. Charbon noir & sec, qui ne peut meurir, fieure perseuerante. Excrements liquides onctueux, gras & puants, vrines troubles comme de jument ou noires, ou plombées, ou puantes, ou pourries. Sueur froide & puante en la teste & au col. Sang par le nez, par la bouche ou par la verge, ou par le ventre, Pustules apparoissãtes & soudain s'esuanouissantes. La face changee

liuide, noire ou violete. Le charbon en la gorge. Les hoquets, l'appetit du tout perdu.

Les ſignes du pourpre ou bubon ou charbon ſont. Dormir profond, friſſons aucunesfois ſur tout aux corps ſanguins.

Les ſignes monſtrant quand la tumeur doit venir en la teſte.

Le malade eſt comme accablé de trop grand ſomeil ou de trop grandes veilles en la nuict. Grande douleur de teſte. Tremblement de teſte, de cerueau & d'yeux, comme s'ils eſtoient trauaillez d'vn vertigo, reuerie, bruid d'aureilles. Durté d'ouye, inflãmation de face. Le pouls battant es temples plus que de couſtume. Vrine plus claire auec enæoreme.

Les ſignes monſtrans quand la tumeur doit venir au derrier des aureilles.

Profond & exceſſif voire letargique dormir auec vne grãde ſtupidité. Durté d'ouye. Grande douleur de teſte. Vrine trouble.

Signes quand la tumeur doit venir aux aiſſeles.

Vehement tremblement de cœur, frequente ſyncope, le ſyſtolé du pouls plus grand que le diaſtolé.

Quand ladite tumeur doit ſortir aux aiſſeles.

Il y a vehemente ſoif defaut d'appetit, pouls fort vehement. Vrine trouble & puante, fieure ardente, ſang par le nez.

Voila les plus certaines, frequentes & remarquables ſignes

tant generals, que particuliers, que j'ay recuilli d'vn tres experimenté Docteur en cette maladie pour s'estre trouué & auoir serui en huict pestes, & entre autres en deux, traictans les pestiferez luy mesmes en de bones villes, vne bonne partie desquels j'ay cognu veritables es pestiferez que j'ay conseillez desquels je me suis enquis fort particulierement & en ceux aussi que j'ay traictez & pensez en presence.

Chap. V.

Pour juger si aucun est mort de peste.

ON ne doit pas aussi tost visiter le mort, ains faut at-

tendre que le corps soit refrodi. Car s'il est mort de fieure pestilentiale, & que auparauant n'y aye eu aucune apparence d'aposteme, bubon ou charbon: alors on trouuera en quelques parties du corps, quelques taches liuides ou violettes, demonstrans où nature a expulsé le venin, ou bien où il estoit. Lequel n'a pas peu suffisamment pousser dehors, pendant la maladie, pour l'extreme imbecillité des facultez, à cause de ce le venin est demeuré dedans, & a empoisoné & tué le malade.

Adjoustons à cela, qu'il faut s'enquerir de ceux qui luy ont assisté, où il a esté, qu'elles gens il a freqenté: de quelle partie de son corps se plaignoit en sa maladie. Si en icelle il auoit

reué,

refué, ou vomi & de qu'elle coleur estoit ce qu'il vomissoit. S'il auoit prins de foiblesse de cœurs & s'ils y auoyent remarqué quels des autres signes, cottez aux signes mortels cy deuant escrits.

Chap. VI.

Curation de la Peste.

S'Ensuit maintenant la vraye & asseuree methode de la curation de la peste, laquelle n'est aucunement obseruee aujourd'huy, qui est la cause que fort peu de ceux, qui sont atteints de ladite peste, eschappent, d'autant qu'on se contente de donner à ces malades quel-

ques antidotes par la bouche sans se soulcira de prouoquer les sueurs, qui neantmoins sont celles, lesquelles emportent dehors le venin auec elles. Et tant s'en faut qu'on s'estudie à cela, qu'au contraire on les empeche par la retraction qu'on fait par les seignees & fortes purgations, lesquelles grandes euacuations sont auec de bien fortes raisons reprouuees par tous nos plus doctes & experimentez Medecins & eux & moy mesmes auons apprins, que soit au commencement, soit au milieu, elles ont tousiours apporté plus de domage, que de profit & ne doiuent estre faites qu'ez corps grandement plethoriques ou cacochymes au commencement: car de les faire au second jour ou au

troisieme c'est tuer le malade pour de raisons bien pregnantes, que la brieueté de ce traicté m'empeche de deduire.

Voicy donc comme on doit proceder. Quand quelqu'vn a soupçon & crainte, & sent quelque signe d'auoir la peste, il le cognoistra par la pesanteur & lassitude de tout le corps, auec soudaine perte d'appetit, qui sont les signes auantcoureurs du mal. Si donc on se sent surpris de ce mal, il doit promptement & sans delay, prendre le poids de deux drachmes de bonne theriaque, destrempée en six onces d'eau de scabieuse, & se faire mettre dans le lict chaud se faisant couurir plus que de coustume, pour bien suer enuiron quatre heures en se faisant *Premiere Sueur.*

ſecher apres, & pendant qu'il ſuera, ſe fera appreſter vn clyſtere pour le prendre, vne heure apres ladite ſueur ſechée.

Ledit clyſtere ſera tel.

℞. Caſſiæ cum ſaccharo & mellis roſati ana ℥ j ß. olei violati ℥ j. cum decocto emolliente, fiat clyſter, lequel ayant rendu, & s'eſtant repoſé vn peu, prendra vn bouillon de poullet, veau ou cheureau, y meſlant vn peu de chapon, & y fera bouillir d'ozeille, de laitues, de bourrages, de cichorée, d'vne ou de plusieurs d'icelles, & pour lors ſe contentera dudit bouillon.

Seconde ſueur.

Quatre heures apres ledit bouillon, ledit malade prendra encores vne drachme de ladite theriaque, & demi drachme de confection de hyacinthe, de-

ſtrempées comme deſſus, & ſue-
ra quatre heures : leſquelles paſ-
ſées & s'eſtant bien fait ſecher
prendra vn bouillon tel que
deſſus.

Et puis ſix heures paſſees *Troiſieme ſueur.*
apres ledit bouillon prendra vne
potion telle que la derniere.

Puis ſuera , & apres ladite
ſueur ſechée , comme dit eſt , ſe
nourrira de pareil bouillon & ſe
conduire comme dit eſt.

Et autres ſix heures paſſees
apres ledit bouillon il prendra *Quatrieſme ſueur.*
vne telle potion faite d'vne once
de bon mithridat, demi drach-
me de poudre d'angelica ou de
zedoaria deſtrempees en eau de
chardon benit, puis ſuera trois
heures , & eſtant bien ſeché
ſe nourrira & conduira com-
me j'ay dit en la premiere ſueur.

Et pendant tout le temps que dessus se gardera de dormir.

Cinquiesme sueur. Le second jour il prendra six heures apres le temps susdit la potion suiuiante, qu'est d'vne drachme de bone theriaque demi drachme de confection de hyacinthe, trois grains de camphre destrempées en six onces d'eau de scabieuse & vne once d'eau rose, puis suera trois heures & s'estant bien seché se nourrira de pareil bouillon que dessus & pourra manger de la viande rostie ou bouillion assaisonnee d'vn peu de jus de citron ou d'orenge, ou d'aigras ou d'aigrete.

Sixiesme sueur. Pareille potion il prendra à quatre heures apres midi, puis suera, sechera, nourira & conduira de mesmes, & soupera le-

gerement & la nuiꝯt pourra vn peu dormir.

Le troiſieme jour il prendra à cinq heures du matin, la potion ſuiuante, puis ſuera deux heures & ſe conduira comme deſſus, & à dix heures diſnera fort legerement. Ladite potion ſera telle. *Septieme ſueur.*

Prenez de confection de hyacinte vne drachme, demi drachme de confection d'alkermes, vn ſcrupule de dictame blanc deſtrampez en cinq onces d'eau de ſcordium, & vne once d'eau theriacale, faites de tout cela vne potion ſudorifique. Laquelle ſera reiteree à quatre apres midi, faiſant tout le meſme que deſſus. *Huictieme ſueur.*

Tous les jours enſuiuants, juſques au ſeptieme ſuera ſeule- *Suera iuſques au ſeptieme iour.*

ment vne fois au matin auec vne potion faite auec vne drachme de theriaque & vn ſcrupule de poudre de morſus diaboli deſtrampees en eau de ſcabieuſe, vn autre jour auec deau de chardon benit, vne autre auec d'eau de bẽtonica, le dernier jour deſtrempee auec d'eau de ſcorzonera, & pendant les ſuſdites ſueurs il tiendra en la bouche ou d'aigras, ou de groſſeles rouges, ou d'eſpine vinete confites. Que s'il aduient qu'il vomiſſe leſdits antidotes on luy reitera tout auſſitoſt, & on luy appliquera ſur le creus de l'eſtomac vne ventouſe ſeche, & ayãt oſté ladite ventouſe, on mettra ſur ladite partie vn morceau d'eſponge ou vne crouſte de pain roſtie trempée en fort vinaigre.

Apres

Apres chaſque ſueur ſechee on ne lairra pas d'oindre la region du cœur auec vn tel linement tiede. Prenez deux onces de vieille theriaque, de cõfection d'alkermes & de conſerue de roſes de chacun vne once, de camphre vne drachme, de ſaffran ſix grains, d'huile de cloux de girofle deux drachmes, d'huile de millepertuis vne õce, faites de tout cela vn onguent.

Le ſeptieme on luy donnera trois grains d'ambre gris, vn ſcrupule de camphre deſtrempez en eau de bugloſe y adiouſtant vne once d'eau theriaquale ſans le faire ſuer, & on lairra lors faire le ſurplus à nature, tout ce iour la, & on le nourrira d'auantage auec de bons aliments & boira de vin blanc ou clairet

bién trampé, lequel mesmes es jours precedents est permis quand les forces se trouueront foibles. Car en cette maladie les forces emportent la principale indication:aux autres jours susdits on luy fera boire de ptisane, ou d'eau, ou l'on aura fait bouillir d'aigrette, ou d'eau bouillie en laquelle on meslera vn peu de syrop de agresta, ou despine vinete, ou de jus de citron, ou d'orange.

CHAP. VII.

D'Autant que le bubon & charbon font leur apparẽce au second, au troisiesme au quatrieme jour coustumieremẽt on s'en prendra bien garde &

aussi tost que aux emunctoires & autres parties du corps le malade sentira quelque chaleur, piqueur, ou apparence extraordinaire, il se fera chaudement appliquer sur ladite partie vne fomentation resolutiue & remollitiue, laquelle sera telle,

℞. decoct. remollitiuæ ll. vj cui adde scabiosæ, & scordij ana m. j. rad. liliorum qr. j. seminis lini ℥ j. florũ. chamamill. pug. ij. fiat decoctio, laquelle on fera appliquer apres les sueurs sechees, & le malade estant nourri es premieres vingt quatre heure : apres lesquelles on appliquera vn peu plus bas que le bubon ou bosse tout premierement, & aussi tost apres sur le bubon mesmes, des ventouses non decoupees les reïterant par deux

fois, & apres on les ſcarifiera aſſes profondement, & on tournera appliquer leſdites vẽtouſes pour attirer & donner iſſue au venin. Leſdite ventouſes eſtans oſtees on appliquera ſur leſdites parties chaudement le cataplaſme ſuiuant, le rechangeant de trois en trois heures. ℞. Cæparum & rad. liliorũ ſub ciueribus calentibus coctarum ana ℔ j. fermenti acerrimi ℥ij. theriacæ veteris ℥ 4. acetoſæ recentis contuſæ qr.j. olei liliacei ℥ ij. vitellorum ouorum numero 4. ſtercoris columbini ℥ ij. miſce, fiat cataplaſme.

Ayant continué quatre jours ledit cataplaſme en le changeant trois fois le jour & dauantage, on le quittera, & on continuera longuent ſuiuant.

℞. Emplaſtri diachyli ℥ 4. gummi ammoniaci ℥ iij. butyri recentis ℥ij. caricarrum pinguium numero 12. ſalis ʒj. olei chamamel. ℥j. miſce.

Ceux qui craindront d'exciter trop de douleur appliqueront ſeulement leſdites ventouſes à lentour du bubon auec ſcarification, & mettront vn cautaire actuel ſur ledit bubon.

Les aucuns ſe contentent d'appliquer ſur ledit bubon de la ſçabieuſe bouillie & pilee, laquelle par ſa vertu a merité le nom de chaſſe peſte.

Les autres appliquent au deſſus & tout à lentour dudit bubon des veſicatoires, remede tres experimenté.

Les autres appliquent des ſangſues ſouuẽt reïterées ſur les

mesmes lieux, mais il y a de la difficulté de les faire mordre à cause de la malignité de la matiere subjacente.

Les autres se contentẽt d'appliquer sur ledit bubon de pigeons, ou poulets, ou poules, petits chiens, & des oyseaux diuisez par le milieu, & les faut tout aussi tost de chaud en chaud appliquer, & les faut changer de deux en deux heures.

On a aussi esprouué les suiuans estre fort propres à cela, comme sont,

Les feuilles d'ozeille enueloppées d'estouppes moüillées en eau, puis pressées, & apres cuites entre deux cendres, & appliquées sur le bubon, & changées trois fois le jour, c'est vn miraculeux remede, comme

aussi est la scabieuse verde pilée auec vn peu de graisse de porc.

Apres auoir appliqué les susdits remedes on procurera en toute diligence la cheute de l'escarre du bubon, car on ne doit point attendre de l'ouurir, qu'il soit entierement meur, pour au plus tost donner issue au venin, & empescher qu'il ne retourne dedans, & depuis le Chirurgien continuera la curation par suppuratifs, mundificatifs, incarnatifs, selon les preceptes de l'art, & tiendra long temps ouuert ledit vlcere, à fin que dans le corps ne reste aucun virus, ny aucune impressiou d'iceluy.

Or ledit bubon, peste ou bosse, (car on l'appelle ainsi par diuers noms) n'a aucune vesicule ny diuersité de couleurs, comme a

le charbon. Eſt à noter, que l'ouuerture dudit bubon doit eſtre en longitude des muſcles, contregardant ſoigneuſement les veines, les nerfs & les glandes.

L'ouuerture qui ſe fait auec le cautaire actuel eſt la meilleure & plus ſeure, qu'auec la lancette ou raſoir au milieu en figure de croix, à fin quelle nempeſche pas la matiere de fluer.

Apres l'ouuerture faite on doit laiſſer dormir le malade plus que de couſtume, ſur tout au matin apres auoir eſté penſé: neantmoins tout le decours de ladite cure, faut que le malade tienne bon regime, & vne fois le jour prenne au matin vn des antidotes ſus eſcrits.

La cure qui ſe fait auec les

ventouſes eſt la plus ſeure & plus prompte, & apres celle qui ſe fait auec les veſicatoires, & puis celle qui ſe fait auec les ſangſues, & puis celle qui ſe fait auec le cauthaire.

Ordinairement le bubon ne vient qu'aux emunctoires, mais le charbon vient en toutes les parties du corps, & rarement l'vn va ſans l'autre.

La matiere qui ſort du bubon eſt preſque claire communement, mais apres deuient crace & viſqueuſe. Sa couleur eſt au commencement preſque ſemblable à la couleur de la chair voiſine; mais apres deuient tantoſt citrine, tantoſt liuide, tantoſt noiraſtre.

Ie viens au charbon, lequel eſt vne poſtule tantoſt rouge,

tantoſt brune, tantoſt violette, tantoſt plombee, tantoſt noiraſtre, laquelle bruſle tout ce qui eſt tout à lentour, & eſt extremement furieuſe ; ayant en ſon circuit de petites veines de diverſes couleurs, à ſon commencement eſt petite de la groſſeur d'vne lentille, entournee ſouuent de petits grains faiſant vne eſcarre dure & ſeche, laquelle apres s'vlcere ou brule, & pour ce que ces deux tumeurs ont grande affinité enſemble on les appelle conſines, & peuuent eſtre traictees & gueries par meſmes remedes, ainſi donc on traictera le charbon de meſmes, vray eſt que à lentour dudit charbon on doit vſer de defenſifs faits auec l'arnogloſſa, le bolus, l'huyle roſat, & le vinaigre:

Par ainſi quiconque ſçaura bien penſer & guerir la peſte ſaura bien guerir le charbon, hors mis que à cauſe de la douleur,que le charbon fait, on vſera d'anodyn fait auec le jaune d'oeuf, l'huyle roſat, & vn peu de ſaffran.

Pluſieurs ont experimenté que le ſapphir mis ſur ledit charbon, le mortifie & fait eſuanouir.

La ſcabieuſe & la conſolida minor font pareil effect.

La cynogloſſa ou langue de chien,broyee entre deux pierres puis miſe ſur ledit charbon le mortifie, & guerit, autant en fait l'herbe appellee cauda equina ou equiſetum,

Dautant que les autres ſymptomes, qui ſuruient aux ſuſdi-

tes tumeurs ne different rien en leur cure icy, d'auec la cure des autres maladies, ausquelles ils suruiennent, je les obmets pour la brieueté de ce petit traité.

Methode de penser les poures.

Aussi tost qu'ils sentirōt quelque piqueure extraordonaire ou apparence du tumeur en quelque partie de leur corps, ils la fomenteront auec d'eau vn peu plus que tiede, à laquelle auront meslé quatre onces d'huile d'oliue, & feront sept ou huit fois ladité fomentation es premieres vingt quatre heures, apres auoir sué & prins leur nourriture, comme je deduiray cy apres. Ladite fomentation faite appliqueront vne ventouse sur ladite tumeur & la scarifieront, & appliqueront des vesi-

catoires, tout à lentour auſſi, & ayant creué les veſcies, qui s'y feront, y appliqueront de graiſſe de porc auec d'aigrette ou ſcabieuſe cuites ſous les cendres chaudes, & puis concaſſees, y adjouſtant deux jaunes d'oeuf, demi once de theriaque & vn peu de ſel, tout cela reduit en onguent, & continueront à appliquer ledit onguent quatre jours changeant l'appareil de ſix en ſix heures: puis continueront la ſuppuration auec le baſilicon y adjouſtant vn peu de theriaque & n'attendoit pas que ladite tumeur ſoit entierement meure, ains l'ouuriront, lors qu'elle ſera vn peu molle, puis continueront la cure par ſuppuratifs, mundicatifs, incarnatifs & cicatrizatifs comme

j'ay dit cy deuant.

Et les mesmes remedes employeront en la cure du charbon, que en celle du bubon, voila quand à l'exterieur : mais quand à l'interieur aussi tost qu'ils se sentiront las, brisez, alangouris sans cause externe, & autrement indispose z que de coustume, ils fortifieront le cœur & les esprits & autres parties suiettes à la peste, par tel antidote, duquel les quatre premiers jours ils prendront la grosseur d'vne noix. ladite oppiate sera telle.

Prenez vingt noyaux pelez & blancs de vieilles noix, vingt figues grasses, trois poignees de rüe, vne poignee de scabieuse, faut que lesdites herbes soyent verdes) quatre grains de sel,

pilez tout cela enſemble y adjoutant vn peu de miel, ou de ſyrop de citron, faites de tout cela vne opiate, de laquelle les pauures prendront, comme dit eſt, la groſſeur d'vne noix, beuuant toutauſſi toſt apres ſix onces d'eau de chardon benit, & ſueront quatre heures dans le lict, puis ſe nourriront. Six heures apres ils feront de meſmes, & cotinueront de ſix en ſix heures les ſuſdits quatre premiers jours, & dormiront fort peu ou point du tout, ſur tout les deux premieres nuicts.

Les deux jours apres prendront pareille quantité de ladite opiate y faiſant adjouſter deux grains de ſaffran, & boiront ſix onces d'eau de noix & ſueront, & ſe nourriront comme deſſus.

Le ſeptieſme jour ils prendront le poids d'vn eſcu de bonne theriaque, demi ſcrupule de poudre de canelle, & ſix grains de camphre, & ſe contenteront de ſuer ſeulement vne fois, & tous les autres jours enſuiuantes, prendront vn jour vne drachme de la ſuſdite opiate auec vn peu de vin, vn autre jour prendront d'eau de ſcabieuſe, vn autre d'eau d'aigrette au matin, & ainſi continueront & lairront fluer long temps le bubon & charbon tenans tousjours bon regime. Faut noter qu'il eſt meilleur que le charbon ſoit deſſous, que deſſus, depuis le nombril en bas.

En cette maladie dangereuſe, tant le malade que le Chirurgien doiuent prier Dieu, qu'il luy

luy plaiſe benir tous remedes, autrement

Ni Deus affuerit, vireſque infuderit herbis,
Quid, rogo, dictamus, quid Panacæa iuuant?

Tous les ſuſdits remedes ſeroyent vains, s'ils n'eſtoyent prins & appliquez comme il faut. Ce qui ne peut eſtre fait par les malades : D'autant que la violence du mal les tourmente en ſorte, qu'ils ne ſçauent bonnement ce qu'ils font, moins encores ce qu'ils doiuent faire, à cauſe dequoy il eſt neceſſaire, qu'ils ayent pres d'eux vn Chirurgien bien entendu, (& non vn nouice inexperimenté) pour leur adminiſtrer bien à propos tous les remedes ſuſdits, & jour & nuict au gros

du mal ſe tienne pres d'eux, comme ſe fait és villes bien policees.

Partant c'eſt au Conſeil de ſanté d'y pouruoir ; Car il y va de la conſcience. *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.*

ORAISON.

Seigneur ne permets que la peſte.
Retranche de mes ans la reſte.
Ie t'en ſuplié à jointes mains
Purge de mon ame le vice,
Et en mes maux ſois moy propice,
De tout mal garde les humains.

TABLE

Du present traicté diuisé en trois parties.

FIN

EXTRAICT DV priuilege du Roy.

LOuys par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre. Dauphin de Viennois, Conte de Valentinois & Diois. A nos ames & feaux Conſeillers, les gens tenans noſtre Cour de Parlement de Grenoble, & tous autres nos ames Iuſticiers, & Officiers qu'il appartiendra: Salut. Noſtre cher & bien amé Antoine DAVIN noſtre Medecin ordinaire nous a fait remonſtrer, qu'il a composé vn liure intitulé *Le tres ſingulier traicté de la generale & particuliere preſeruation, & de la vraye & aſſeuree curation de la peſte.* Lequel il deſireroit mettre en lumiere s'il nous plaiſoit luy ottroyer nos lettres neceſſaires à ces cauſes deſirans le fauorablement traicter, luy auons permis & permettõs par ces preſentes faire imprimer ledit liure par tel libraire qu'il voudra, iceluy faire mettre en vente durant le temps de ſix ans à commencer du jour, qu'il ſera acheué d'imprimer, pendant lequel temps nous faiſons tres expreſſes inhibitions & defences à tous autres libraires, imprimeurs & autres perſonnes de quelque qualité qu'ils ſoyent de l'imprimer, n'y

faire imprimer & vendre, sous quelque fausse marque que ce soit, sans le consentement exprés dudit exposant ou de ceux ayant charge de luy à peine d'amande arbitraire, confiscation des liures contrefaits, despens, dommages & interests. Si vous mandons que du contenu audit priuilege vous le faciez joüir & vser plainement & paisiblement sans permetre qu'il soit troublé en aucune façon que ce soit. A la charge aussi de mettre en nostre Bibliotheque publique deux exemplaires dudit liure au parauant que l'exposer en vente, à peine d'en estre descheu : Car tel est nostre bon pleisir. Donné à Valence le deuxieme jour d'Auril, l'an de grace seze cens vingt neuf, & de nostre regne ledixneufiesme.

Par le Roy Dauphin en son Conseil.

DENAVLT.

Fautes suruenues en l'impression.

Pag.12. lin.3. & pour il. Pag.15. l. 6. manque ou Pag. 34. l.21. & faut lire idiosyncrasies. Pag.39.l.15. au lieu du q. faut vn b. Pag. 46. l.17. il y a saine faut lire sains. Pag.54. l. 20. il faut lire croci. Pag.59. l. 1. faut oster &. Pag.65. l. 11. faut oster la virgule. Pag. 67. l. 2. faut escrire Romoules. Peg. 77. l.22. lege euphorbij. Pag.78. l.9. faut oster la virgule & lire dache vn quarteron. Pag. 79. l. 3. faut lire ambræ grisæ. Pap. 79. l. 8. il faut lire bouchez la bien. Pag. 81. l. 11. gousses. Pag. 82. l. 11. faut adiouster fiat opiata. Pag. 83. l. 1. lege ana. ʒ.j. Pag 83. l. 13. lege ana ʒß. Pag. 84. l. 2. lege. aristolochiæ ibidem lege bistortæ. Pag. 85. l. 10. lege caphuræ. Pag. 86. l. 5. lege sont de bons. Pag. 112. l. 12. faut lire disner. Pag. 114. l.2. faut lire est diuerse. Pag. 117. l. 8. faut lire herbes. Pag. 118. l. 13. faut lire meurt. ibidem en lieu d'apres il faut oster le mot d'apres. ou bien y adiouter le mot &. Pag. 121. l. 3. il faut lire on. Pag.126. l. 21. faut lire frequents. Pag. 129. l. 3. faut lire foiblesses. en la mesme pag. l.5. faut lire quelqu'vns. Pag. 136. l.16. faut lire on les luy reiterera. Pag. 139. faut lire tout au commencement. 139. non pas 136. Pag. 139. l. 16. faut lire heures. Pag. 141. l. 9. il faut escrire cauthaire en la pag. 95. on a mis chap. 6. au lieu chap. 7.